



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2023/12



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
19 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Troisième session de 2023
Nairobi, 28–30 novembre 2023
Point 5 de l'ordre du jour provisoire***

**Examen et approbation éventuelle du projet de programme
de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de
la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et
les établissements humains pour 2024**

**Projet de programme de travail du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains et projet
de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2024****

Rapport de la Directrice exécutive

* HSP/EB.2023/10.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Table des matières

Avant-propos	4
Partie A : Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022.....	5
I. Orientations générales.....	5
A. Mandats et considérations générales.....	5
B. Stratégie et facteurs externes pour 2024	5
C. Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements retenus	8
D. Textes des organes délibérants définissant les mandats.....	9
1. Résolutions de l'Assemblée générale	9
2. Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat	9
3. Décisions du Conseil exécutif	9
4. Recommandations du Comité des représentants permanents	10
5. Résolutions du Conseil d'administration	10
6. Résolutions du Conseil économique et social.....	11
II. Sous-programme 1	11
Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	11
Résolutions de l'Assemblée générale	11
III. Sous-programme 2	11
Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	11
1. Résolutions de l'Assemblée générale	11
2. Résolution du Conseil d'administration	12
3. Résolution de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	12
4. Résolutions du Conseil économique et social.....	12
IV. Sous-programme 3	12
Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	12
1. Résolutions de l'Assemblée générale	12
2. Résolution du Conseil d'administration	12
3. Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.....	12
V. Sous-programme 4	13
Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	13
A. Textes des organes délibérants définissant les mandats.....	13
1. Résolutions de l'Assemblée générale	13
2. Résolutions du Conseil d'administration	13
B. Produits.....	13
C. Activités d'évaluation	14
VI. Programme de travail.....	15
A. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural.....	15
1. Objectif.....	15
2. Stratégie.....	15
3. Exécution du programme en 2022.....	16
4. Résultats escomptés pour 2024.....	17
5. Produits.....	18
B. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions.....	20
1. Objectif.....	20
2. Stratégie.....	20
3. Exécution du programme en 2022.....	21
4. Résultats escomptés pour 2024.....	22
5. Produits.....	24
C. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	25
1. Objectif.....	25
2. Stratégie.....	25

3.	Exécution du programme en 2022	26
4.	Résultats escomptés pour 2024.....	27
5.	Produits.....	29
D.	Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines	31
1.	Objectif.....	31
2.	Stratégie.....	31
3.	Exécution du programme en 2022.....	32
4.	Résultats escomptés pour 2024.....	32
5.	Produits.....	34
Partie B : Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024.....		35
I.	Aperçu général de la situation financière.....	35
A.	Plan d'utilisation des ressources	36
B.	Ressources demandées par secteur du budget.....	41
1.	Secteur du budget constitué par les fonds non préaffectés de la Fondation.....	41
2.	Secteur du budget constitué par le budget ordinaire	41
3.	Secteur du budget constitué par les fonds préaffectés de la Fondation.....	42
4.	Secteur de la coopération technique	42
5.	Secteur de l'appui au programme	42
II.	Aperçu général des ressources humaines	42
III.	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	43
A.	Introduction.....	43
B.	Réserve financière générale	46
C.	Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural	47
D.	Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions.....	48
E.	Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	49
F.	Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines	50
G.	Organes directeurs	51
H.	Direction exécutive et administration	52
I.	Appui au programme	53
Annexes		
I	Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).....	55
II	Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes.....	56
III	Organigramme et répartition des postes pour 2024.....	68

Avant-propos

En 2024, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) continuera de promouvoir l'urbanisation, levier de changement qui bénéficie aux personnes et aux communautés en luttant contre les inégalités, la discrimination et la pauvreté et en renforçant l'action climatique. La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui a pour thème « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales », prépare le terrain pour accélérer la mise en œuvre des programmes mondiaux grâce à l'urbanisation durable, en vue notamment d'atteindre plusieurs cibles associées à l'objectif de développement durable 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables).

Il est urgent d'accélérer la réalisation des différents objectifs et de les traduire en pistes concrètes pour engager une action ambitieuse et porteuse de transformation. Il ressort clairement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des crises que le monde connaît à l'heure actuelle qu'il ne peut y avoir d'avenir urbain prospère, juste et durable garantissant un logement convenable pour toutes et tous sans un multilatéralisme inclusif et efficace qui intègre les droits humains et l'égalité des genres et qui complète et renforce les efforts déployés aux niveaux national et local en faveur du développement durable.

Dans l'ensemble des sous-programmes, ONU-Habitat s'attachera à rendre son action plus porteuse de transformation et contribuera à faire en sorte que les autorités locales et régionales aient un plus grand rôle à jouer dans la mise en œuvre des accords mondiaux. L'accès à un logement convenable, l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, l'action climatique et la prévention et la gestion des crises urbaines restent des priorités absolues.

Le projet de budget-programme pour 2024 donne à ONU-Habitat les moyens de mener à bien son mandat et de s'adapter de manière rationnelle aux situations nouvelles qui apparaissent dans tous les aspects de son programme de travail.

Directrice exécutive du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

(Signé) Maimunah **Mohd Sharif**

Partie A : Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

I. Orientations générales

A. Mandats et considérations générales

1. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne les questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à bâtir des villes et des établissements humains durables. Il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable 11. Le mandat du Programme découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, dont la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, composée de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à composition universelle, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents.

2. Le soutien qu'apporte le Programme vise à renforcer les capacités des administrations à tous les niveaux et celles des principales parties prenantes afin qu'elles puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, plans et activités concrets en vue d'un développement urbain durable, notamment dans le cadre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

B. Stratégie et facteurs externes pour 2024

3. L'urbanisation se poursuivra au cours des trois prochaines décennies : le pourcentage de la population totale vivant en zone urbaine devrait passer de 56 % en 2021 à 68 % en 2050. Les citadins seront donc 2,2 milliards de plus¹. Quelque 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où, non planifiée, elle favorise l'expansion des établissements informels et des taudis, ce qui alimente la pauvreté urbaine et les inégalités et contribue au manque de logements convenables d'un coût abordable². Dans d'autres parties du monde, de nombreuses villes connaissent une croissance négative et une diminution de leur population. Dans le monde, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des taudis ou des établissements informels³. Les migrants internationaux, au nombre de 281 millions, dont la plupart vivent en zone urbaine, et les personnes déplacées, au nombre de 55 millions, selon les estimations de 2020, revêtent une grande importance pour le programme de travail⁴. La Banque mondiale estime que, d'ici 2050, les changements climatiques pourraient contraindre 216 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays si des mesures ne sont pas prises immédiatement⁵.

4. Les changements climatiques et la perte de biodiversité, les pandémies, les conflits armés, les inégalités croissantes et d'autres catastrophes naturelles ou anthropiques convergent souvent dans les villes et les territoires environnants. Il est essentiel de se préparer à ces difficultés et de les surmonter pour opérer la transformation nécessaire à un meilleur avenir urbain. ONU-Habitat s'efforcera d'ouvrir la voie à des changements transformateurs. Il examinera et fera connaître les cas de villes qui avaient atteint un point de bascule mais qui ont réussi à inverser la tendance en instaurant des politiques et des modes de planification novateurs et progressistes. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré que des changements importants étaient possibles à court terme,

¹ ONU-Habitat, World Cities Report, 2022.

² Ibid.

³ ONU-Habitat (2022), Base de données des indicateurs urbains mondiaux.

⁴ Organisation internationale pour les migrations (OIM). État de la migration dans le monde, 2022.

⁵ Banque mondiale, « Groundswell – Deuxième partie : agir face aux migrations climatiques internes », 2021.

notamment la réaffectation de l'espace public en faveur de modes de mobilité douce tels que la marche et le vélo, mais qu'il restait à apporter des changements durables qui s'inscriront dans le long terme.

5. Les villes sont des points névralgiques en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables, au niveau mondial, de 60 % à 80 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources⁶. Les pauvres des villes, vivant dans des zones à risque et mal desservies, subissent les pires conséquences des catastrophes naturelles et des crises liées aux changements climatiques ou provoquées par l'homme. ONU-Habitat aidera les villes à devenir plus saines, plus résilientes et plus inclusives en redéfinissant des solutions d'urbanisme plus durables et intégrées qui contribuent à surmonter les inégalités et sont soutenues par l'innovation et la technologie.

6. Les crises mondiales interdépendantes mettent à mal les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris, nécessitant une action porteuse de changements plus profonds. ONU-Habitat continuera de s'appuyer sur l'expérience qu'il a acquise en exécutant des projets et des programmes de grande envergure aux niveaux local, national et régional pour orienter les travaux menés au titre de la coopération technique afin qu'ils puissent améliorer concrètement la vie des bénéficiaires. Dans le cadre de ses programmes phares, il continuera d'accélérer l'intégration de ses travaux normatifs et de ses travaux opérationnels, permettant ainsi d'accroître et d'accélérer l'impact du Programme. En 2024, il continuera de faire progresser les programmes phares suivants :

a) Le programme « Villes motrices pour les objectifs de développement durable », qui vise à faire avancer la réalisation globale des objectifs au niveau local en aidant les villes à produire des données fiables, à entreprendre une planification reposant sur des données probantes et à mettre en œuvre des projets porteurs de transformation (contribuant à tous les sous-programmes) ;

b) Le programme « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui s'efforce de mobiliser des investissements à grande échelle pour faciliter l'adaptation des villes et renforcer la résilience des zones vulnérables du monde face aux changements climatiques et pour réduire les inégalités spatiales (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 3) ;

c) « Villes inclusives – améliorer l'impact positif des migrations urbaines », qui aide les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 4) ;

d) « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs », qui appuie la régénération des villes en vue de lutter contre les inégalités spatiales (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 3) ;

e) « Des villes intelligentes pour tous », qui appuie la transformation numérique aux fins d'une urbanisation durable (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 2).

7. Afin de mieux répondre aux besoins des États Membres et d'intéresser un public plus large, ONU-Habitat continuera de renforcer les initiatives de développement des capacités, la numérisation des outils et les programmes virtuels d'apprentissage en ligne. Conformément à sa stratégie de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, il s'attachera à adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux, en repérant et en comblant les lacunes en matière de capacités.

8. Dans son rôle de pôle de connaissances et de coordonnateur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information et mobilisera un large appui en faveur de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il continuera d'exploiter les plateformes d'information et de connaissance, notamment la Plateforme du Programme pour les villes et les principales manifestations mondiales, telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale des villes, la Journée mondiale de l'habitat et les conférences ministérielles régionales.

9. En tant que coordonnateur des questions qui concernent l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera de surveiller les tendances mondiales et d'en rendre compte, ainsi que de fournir des données factuelles pour l'élaboration des politiques, notamment en recourant davantage aux technologies de collecte et d'analyse des données, de visualisation et de gestion des informations. Il déploiera plus largement le cadre mondial de suivi des zones urbaines et continuera d'aider les États Membres et les autres parties prenantes à suivre

⁶ Agence internationale de l'énergie (2021), Empowering Cities for a Net Zero Future: Unlocking Resilient, Smart, Sustainable Urban Energy Systems.

la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à en rendre compte, notamment dans le cadre de l'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs de développement durable (examens nationaux et locaux volontaires) et de l'exécution d'autres programmes mondiaux.

10. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (politiques urbaines nationales), la Banque mondiale et l'Union européenne (cadres de relèvement urbain) ainsi que les banques régionales de développement. Il continuera de mettre l'accent sur les partenariats avec les autorités locales, leurs associations et les réseaux de villes, ainsi que sur les partenariats avec les organisations de terrain, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et les établissements d'enseignement supérieur afin d'appuyer l'action menée à l'échelon municipal pour adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux. Il continuera d'assurer le secrétariat et la coprésidence de la coalition Local2030 pour mobiliser le soutien des autorités nationales et locales, du secteur privé et de la société civile ainsi que du système des Nations Unies afin de coordonner l'action au niveau local de manière à accélérer la réalisation des objectifs.

11. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Habitat continuera de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales, les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et le Bureau du Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, et de renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement urbain durable et sur les cadres de collaboration propres à chaque organisme. Au niveau régional, l'accent sera mis sur les plateformes de coopération régionale pour le développement et sur les coalitions thématiques. En outre, il collaborera avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour renforcer l'intégration des questions relatives aux villes et des démarches à l'échelle du territoire dans les bilans communs de pays et la formulation de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

12. Afin de mieux intégrer la durabilité environnementale et la protection de la biodiversité dans l'urbanisation, ONU-Habitat continuera de renforcer sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Programme collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial, le Conseil des maires pour les migrations et le Réseau des villes résilientes en vue d'intégrer le développement urbain durable dans l'action menée en faveur de la résilience et dans les interventions humanitaires et le relèvement des villes. Il collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance aux fins du suivi de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et de l'intégration de considérations sanitaires dans la planification. Il étoffera son partenariat avec ONU-Femmes pour renforcer la part faite à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses travaux et initiatives.

13. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues pour établir le plan d'ensemble pour 2024 :

- a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
- b) Les pays restent attachés au Nouveau Programme pour les villes et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- f) Les autorités nationales et locales continuent de solliciter l'assistance technique d'ONU-Habitat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques, plans et stratégies pour les villes ;
- c) Des indicateurs urbains et des données et informations sur les villes sont utilisés pour formuler des politiques, et des mécanismes appropriés sont mis en place pour le suivi de l'impact et l'évaluation de la performance des villes ;
- d) Les pays dans lesquels ONU-Habitat déploie des programmes de grande envergure maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre de programmes et de projets.

14. ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment en exploitant son cadre de résultats stratégiques et sa politique et son plan d'action pour l'égalité des sexes. En outre, le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes conseille la Directrice exécutive sur la meilleure façon de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement urbain durable au moyen de ses programmes phares. En collaboration avec ONU-Femmes, ONU-Habitat continuera, à l'aide de moyens d'action, d'instruments législatifs et d'instruments de planification et d'investissement, de soutenir l'action menée par les États Membres pour obtenir des résultats intégrés, inclusifs et participatifs. Il continuera notamment de promouvoir des politiques foncières et des politiques du logement qui prennent en compte les questions de genre, permettent d'améliorer la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous, en particulier les femmes, et traitent des domaines où convergent les objectifs de développement durable 5 et 11.

15. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, ONU-Habitat continuera à travailler avec ses partenaires, notamment avec l'Union mondiale des aveugles et World Enabled, pour inscrire l'inclusion du handicap dans ses activités relatives aux programmes. Il mettra en œuvre un plan d'action garantissant l'inclusion du handicap dans l'ensemble des activités de l'organisation, mettra en évidence les bonnes pratiques et recensera les principaux domaines nécessitant un renforcement des capacités ainsi que des ressources et une assistance techniques. Le plan d'action permettra de consolider le cadre de garanties environnementales et sociales applicable à tous les projets, et l'inclusion du handicap fera partie intégrante de chaque projet soumis pour approbation.

16. ONU-Habitat continuera de faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen de s'attaquer aux questions intersectorielles concernant les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants et les jeunes. Il continuera également de mettre en place des plateformes et des mécanismes visant à associer les jeunes à son action, notamment le Conseil consultatif de la jeunesse d'ONU-Habitat et les centres polyvalents pour la jeunesse, ainsi que des programmes essentiels dans les domaines des moyens de subsistance, de l'espace public et des changements climatiques. En 2024, il renouvellera également sa stratégie pour la jeunesse. ONU-Habitat continuera d'améliorer son approche visant à ne laisser personne de côté en se concentrant sur la dimension spatiale de l'exclusion dans l'ensemble de ses activités, dans le plein respect des droits humains. Il s'efforcera notamment d'aider les États Membres à utiliser ses outils, ses mécanismes et ses documents normatifs pertinents. En outre, les domaines thématiques de la résilience et de la sécurité urbaine continueront d'être intégrés dans les activités du Programme.

C. Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements retenus

17. La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment des retards, découlant de reports de 2021, dans la fourniture d'un appui technique à la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les sous-programmes. ONU-Habitat a continué de s'employer en priorité à promouvoir le Nouveau Programme pour les villes en poursuivant le développement de cours en ligne connexes, disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU, afin de renforcer les activités de sensibilisation relatives au potentiel de transformation que revêt l'urbanisation durable, ce qui, en retour, pourrait faciliter un relèvement plus durable après la pandémie et contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

18. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, ONU-Habitat s'est fondé sur ses objectifs et s'est employé, en tirant parti de sa base de données des indicateurs urbains, à collecter des données relatives à la COVID-19 à l'échelle des villes, à cartographier les infrastructures et les services de base mis à la disposition des populations vivant dans des taudis et des établissements informels et à proposer aux villes un outil de suivi de leur état de préparation et de riposte à la crise sanitaire. En outre, l'édition 2022 du World Cities Report a mis en évidence les principales conclusions qu'il avait formulées en vue de l'amélioration de la santé publique et de la mise en place d'économies urbaines résilientes. Il a également mis en œuvre des projets visant, par exemple, à rétablir la confiance dans l'utilisation de l'espace public et à renforcer les mesures de prévention de la COVID-19, en particulier dans les établissements informels.

19. ONU-Habitat continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au Programme en raison de la pandémie, notamment les modalités de réunion virtuelle pour les réunions des groupes d'experts, à la demande des États Membres et dans les limites des capacités existantes, permettant une participation plus large. Pour élargir son champ d'action, il concevra également des supports numériques d'apprentissage qui compléteront ses outils existants.

D. Textes des organes délibérants définissant les mandats

20. On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains
42/146	Réalisation du droit à un logement convenable
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/256	Nouveau Programme pour les villes
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
72/234	Participation des femmes au développement
74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
76/136	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
76/137	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
71/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
76/183	Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
77/170	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
77/173	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
77/212	Le droit au développement

2. Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs
1/3	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030
1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Décision 1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

3. Décisions du Conseil exécutif

2021/6	Programme de travail et budget, mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, et harmonisation entre les cycles de planification du Programme et l'examen quadriennal complet des politiques
2022/1	État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme

2022/2	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2022/3	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; rapport du Corps commun d’inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat ; projet de programme de travail et de budget pour 2023
2022/4	Exécution des activités normatives et opérationnelles d’ONU-Habitat ; communication d’informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

4. Recommandations du Comité des représentants permanents

1/1	Application des résolutions adoptées par l’Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session, en mai 2019
1/2	Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023
1/3	Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial

5. Résolutions du Conseil d’administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l’environnement
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains
20/6	Pratiques exemplaires, politiques efficaces et législation favorable à une urbanisation durable et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
21/7	Mesures d’encouragement durables en faveur d’un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans les logements destinés aux groupes à faible revenu
21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l’amélioration des bidonvilles
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d’infrastructures accessibles aux pauvres
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
23/4	Développement urbain durable grâce à l’accès à des espaces publics urbains de qualité
23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l’économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
23/17	Développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
24/5	Réalisation du développement durable au moyen de politiques urbaines nationales
24/7	L’élimination des bidonvilles : un défi mondial
24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement
24/11	Promotion du développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes
24/13	Activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays

25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
26/5	Appui technique régional au logement et au développement urbain durables par les structures consultatives régionales
26/6	Forum urbain mondial
26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

6. Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat
2017/24	Établissements humains
2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2022/18	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2022/7	Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030

II. Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Résolutions de l'Assemblée générale

67/291	Assainissement pour tous
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
76/133	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
76/153	Les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018–2028)
76/255	Intégration de la pratique courante de la bicyclette dans les systèmes de transports publics au service du développement durable
77/183	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

III. Sous-programme 2

Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

1. Résolutions de l'Assemblée générale

76/189	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable

77/211	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
--------	---

2. Résolution du Conseil d'administration

24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
------	--

3. Résolution de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
-----	---

4. Résolutions du Conseil économique et social

2021/30	Les technologies libres au service du développement durable
2021/29	Science, technologie et innovation au service du développement

IV. Sous-programme 3

Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

1. Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
75/218	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
77/161	Promouvoir l'adoption d'initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030
77/162	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
77/164	Réduction des risques de catastrophe
77/165	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
77/167	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable

2. Résolution du Conseil d'administration

22/3	Villes et changements climatiques
------	-----------------------------------

3. Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

5/5	Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable
-----	--

V. Sous-programme 4

Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

A. Textes des organes délibérants définissant les mandats

1. Résolutions de l'Assemblée générale

69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030)
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
76/144	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
76/167	Aide et protection en faveur des personnes déplacées
76/214	Culture et développement durable
77/176	Migrations internationales et développement
77/199	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

2. Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'être humain
23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
26/2	Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

B. Produits

21. On trouvera dans le tableau 1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022–2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	–	1	1
1. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	17	17	29	15
Réunions ou séances :				
2. Organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	12	12	26	12
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	2	2	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	3	2	2
7. Publications phares d'ONU-Habitat	2	–	–	–
8. World Cities Report – Cities and Climate Action	1	1	1	1
9. Deuxième rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	1	1	–	–
10. Rapport annuel d'ONU-Habitat	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et activités de plaidoyer : consultations avec tous les États Membres sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ; exposés aux États Membres sur les questions de développement durable et les processus connexes.				
Bases de données et supports numériques : base de données des indicateurs urbains mondiaux, comptant quelque 2 700 utilisateurs et recensant 114 indicateurs urbains ; utilisation par tous les États Membres du cadre mondial de suivi des zones urbaines, visant à suivre l'application des recommandations issues de l'examen quadriennal complet.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports et dépliants consacrés au Nouveau Programme pour les villes, Forum urbain mondial, Journée mondiale de l'habitat et Journée mondiale des villes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : entretiens et observations sur les rapports phares d'ONU-Habitat et le World Cities Report ; rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable 11 ; articles et blogs relatifs à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Plateforme du Programme pour les villes (www.urbanagendaplatform.org) ; contenus destinés aux médias sociaux concernant le Nouveau Programme pour les villes et le Nouveau Programme pour les villes illustré, et contenus destinés aux médias sociaux concernant le World Cities Report et le rapport annuel d'ONU-Habitat.				

C. Activités d'évaluation

22. Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :

- a) Évaluations menées par le Corps commun d'inspection :
 - i) Examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (JIU/REP/2022/1) ;
- b) Évaluations menées par ONU-Habitat :
 - i) Évaluation du Programme d'ONU-Habitat pour des politiques urbaines nationales ;
 - ii) Évaluation du programme relatif au Forum urbain mondial (2018–2023).

23. Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations susmentionnées pour établir le projet de plan-programme pour 2024. C'est ainsi que, sur la base des recommandations issues de l'évaluation du Programme pour des politiques urbaines nationales, ONU-Habitat a renforcé la gestion axée sur les résultats dans le cadre de ce programme en vue d'élaborer des politiques urbaines nationales et des stratégies en faveur de villes intelligentes dans trois pays (Myanmar, Nigéria et République islamique d'Iran), en améliorant les indicateurs et en choisissant des niveaux de référence et des niveaux cibles adaptés afin de mesurer l'impact et les résultats. Les résultats et les recommandations issus de l'évaluation de la dixième session du Forum urbain mondial sont pris en compte pour la programmation de la onzième session et utilisés pour la programmation du prochain cycle de six ans du Forum. Les résultats et les recommandations issus de l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat mené par le Corps commun d'inspection continueront de servir à renforcer encore l'efficacité et l'efficacités d'ONU-Habitat. Le rapport a été présenté au Conseil exécutif, qui a exprimé sa volonté de soutenir l'application des recommandations issues de l'examen.

24. Il est prévu qu'ONU-Habitat procède aux évaluations ci-après en 2024 :

- a) Évaluation finale de la stratégie de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau d'ONU-Habitat ;

- b) Deux évaluations thématiques sur des questions liées à l'égalité des genres et à la jeunesse ;
- c) Évaluation de la douzième session du Forum urbain mondial.

VI. Programme de travail

A. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

1. Objectif

25. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural grâce à un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, à un accès accru et sûr aux terres, à un logement convenable et abordable et à une croissance et à une régénération efficaces des établissements humains.

2. Stratégie

26. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :

a) À élaborer des instruments, des normes et des directives techniques qu'on diffusera auprès des États Membres et à favoriser la participation des villes partenaires et des autorités locales à des débats, des activités d'appui entre pairs, la mise en commun des meilleures pratiques, des stages de formation et d'autres initiatives de renforcement des capacités dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie ; à l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux ; et à l'élaboration de mesures de résilience climatique à faibles émissions ;

b) À fournir une assistance technique, à renforcer les capacités institutionnelles et à mobiliser les autorités nationales, locales et régionales pour qu'elles améliorent leurs pratiques en matière de gestion des déchets et utilisent les ressources de manière plus rationnelle en repensant, en réduisant, en réutilisant et en recyclant les matériaux et les déchets avant et après utilisation ou consommation ;

c) À apporter un appui technique aux États Membres en leur fournissant des moyens d'action, des instruments législatifs ainsi que des instruments de planification stratégique et de financement afin de les aider à mettre en place des politiques foncières et des politiques du logement qui soient intégrées, inclusives, à faibles émissions et résilientes face aux changements climatiques et qui tiennent compte des questions de genre ;

d) À œuvrer en faveur de l'accès à un logement convenable, sûr et abordable et de la prévention des expulsions forcées illégales et à promouvoir l'application, dans le secteur du logement, de codes, de règlements ou de mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat ;

e) À fournir une assistance technique aux autorités nationales et locales et aux villes qui souhaitent mettre au point des interventions en faveur de la transformation, de l'expansion et de la régénération urbaines et à aider les villes partenaires à structurer les diverses approches durables de la régénération urbaine grâce à l'élaboration de plans, de politiques, de solutions de logement variées, adéquates et abordables, de directives techniques et d'instruments concrets conformes aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable ;

f) À aider les autorités nationales et locales à lutter contre les inégalités structurelles mises en évidence par la pandémie et à élargir l'accès aux services de base et aux services sociaux, à la mobilité durable et à des espaces publics sûrs, en particulier en menant des actions porteuses de transformation qui ciblent le sans-abrisme, les taudis et les établissements informels et permettent d'aider en premier les personnes les plus vulnérables, et, pour ce faire, à diffuser des outils, des pratiques exemplaires et des orientations techniques.

27. Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 14 et 15.

28. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les espaces publics seront plus sûrs, plus accessibles, ouverts à toutes et à tous et pris en compte dans l'adaptation aux contextes locaux d'actions porteuses de transformation dans les zones urbaines ;

b) Un plus grand nombre de personnes auront accès, dans les zones urbaines, à un logement convenable et abordable qui soit à faibles émissions et les décideurs, en particulier les autorités locales et régionales, seront mieux à même de mettre en œuvre des mesures durables porteuses de transformation, notamment des systèmes de gouvernance foncière ;

c) Des zones urbaines seront régénérées et transformées de manière durable et intégrée en des quartiers résilients face aux changements climatiques, inclusifs sur les plans social et économique et offrant une meilleure qualité de vie à toutes et à tous, notamment un meilleur accès aux services de base.

3. Exécution du programme en 2022

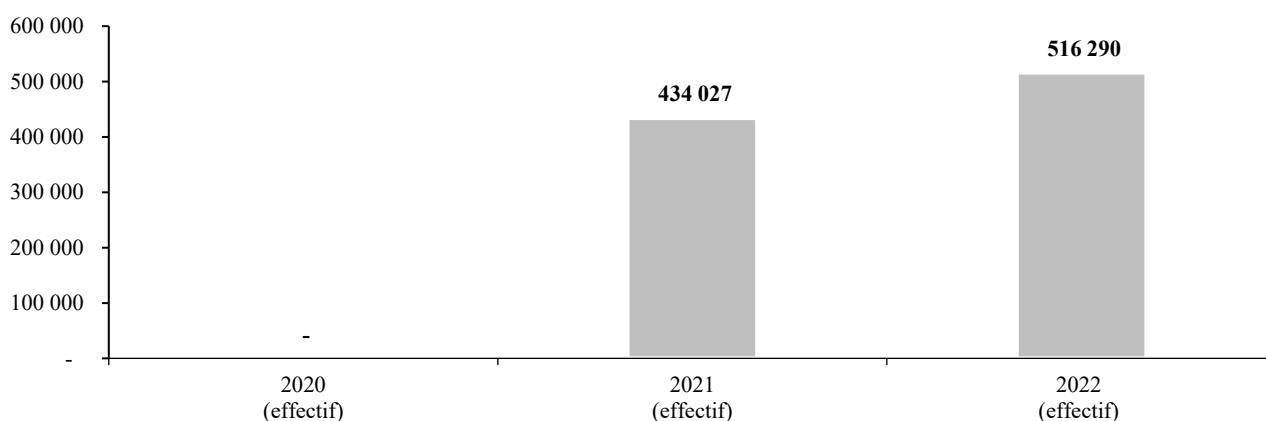
Meilleur accès à la terre et aux droits de propriété, à la régénération urbaine, aux services de base et aux espaces publics en Afghanistan

29. En Afghanistan, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'accès aux services de base, à des espaces publics plus sûrs et à une croissance et un renouveau effectifs des établissements humains. La majorité de la population n'a toujours pas accès aux infrastructures publiques nécessaires à la prestation de services de base équitables et de qualité. Dans le cadre du sous-programme, des compétences spécialisées ont été mises à disposition et des projets ont été lancés au titre d'une série d'initiatives et de programmes des Nations Unies, notamment l'initiative « Emergency Support to Afghanistan Settlements and Communities » (Aide d'urgence aux communautés et aux établissements afghans). Dans le cadre de cette initiative, les communautés ont bénéficié d'un soutien sous la forme d'une cartographie participative de l'utilisation des terres, d'une cartographie des risques et des vulnérabilités, d'une évaluation des infrastructures et d'une planification de l'action à mener au niveau local. Le sous-programme a permis de construire et de remettre en état des routes communautaires, des murs de soutènement, des buses et des ponts, des canaux d'irrigation, des installations sanitaires, des systèmes d'approvisionnement en eau et des lampadaires solaires. Ces mesures ont ouvert l'accès à des services de base équitables, s'agissant notamment de services de santé, d'eau potable, d'électricité et de moyens de subsistance, tout en renforçant les droits fonciers communaux et le droit de propriété, ce qui a permis aux communautés afghanes de bénéficier d'une plus grande égalité d'accès à la terre et à des établissements durables.

30. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1).

Figure 1

Mesure des résultats : nombre de personnes en Afghanistan ayant accès à des services de base équitables grâce à l'amélioration des infrastructures (résultat cumulé)



4. Résultats escomptés pour 2024

A. Résultat 1 : accès accru aux services de base, à la mobilité durable et aux programmes d'assainissement des quartiers insalubres pour renforcer la résilience des populations vivant dans des taudis et des établissements informels face à des pandémies comme celle de la COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

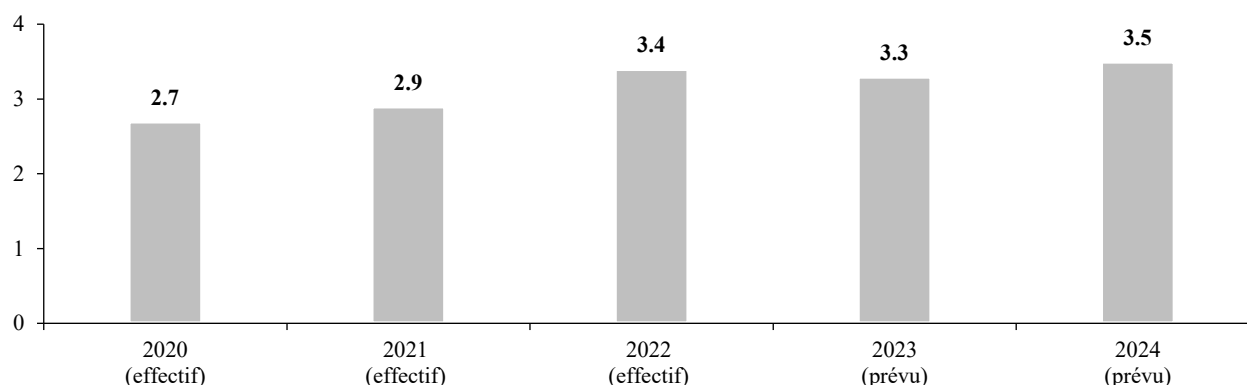
31. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 3,4 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays à avoir accès aux services de base, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 3,1 millions de personnes.

32. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2).

Figure 2

Mesure des résultats : nombre de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays qui ont accès aux services de base (résultat cumulé)

(en millions de personnes)



B. Résultat 2 : amélioration et extension des services fournis par les prestataires locaux de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement

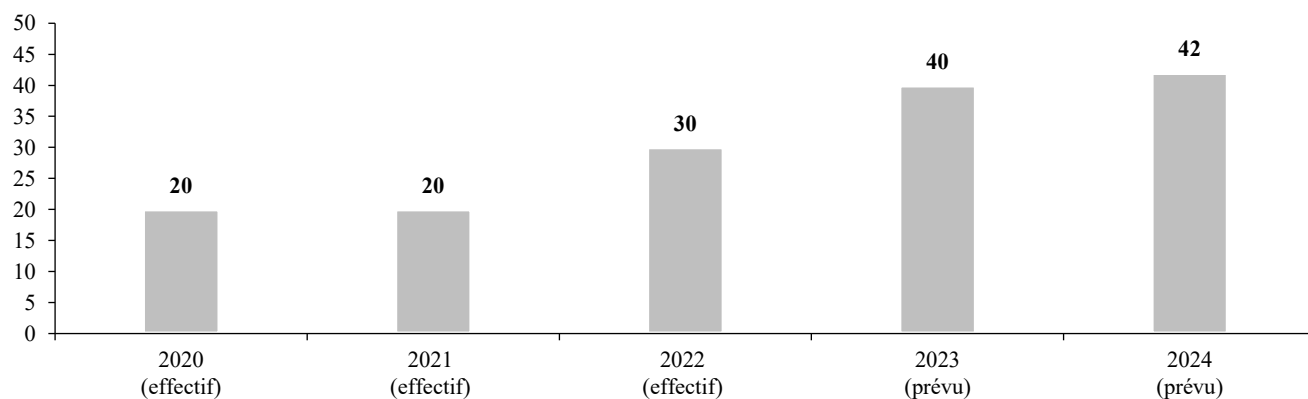
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

33. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 30 opérateurs locaux du secteur de l'assainissement à fournir des services d'assainissement plus inclusifs grâce à des partenariats entre opérateurs, des formations, des ateliers et des manifestations d'observation de la participation habilitante, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

34. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3).

Figure 3

Mesure des résultats : nombre d'opérateurs locaux du secteur de l'assainissement fournissant des services d'assainissement plus inclusifs (résultat cumulé)



C. Résultat 3 : des villes et des communautés inclusives grâce à la régénération urbaine

1. Projet de plan-programme pour 2024

35. De nombreuses villes comportent des zones où se chevauchent des privations multiples et où se concentre l'exclusion socioéconomique et spatiale. Ces zones connaissent des niveaux plus élevés de pauvreté, de chômage et de criminalité et sont davantage exposées à des risques de chocs et de menaces écologiques. La régénération urbaine inclusive et durable est un outil de planification puissant pour la création de valeur sociale, la prospérité économique partagée et la résilience environnementale. Il est essentiel de préserver, de protéger et de renforcer les atouts locaux (caractéristiques écologiques, bâtiments historiques, traditions et culture) en adaptant les structures existantes à de nouvelles utilisations et à de nouvelles dynamiques. Dans le cadre du sous-programme, des villes ont bénéficié d'un appui pour élaborer des processus de planification stratégique de la régénération urbaine, des plans d'aménagement urbain inclusifs et des activités de développement économique local, notamment en ce qui concerne le secteur de la création et le patrimoine, la participation des communautés et des parties prenantes, la mobilisation des ressources en faveur d'une régénération urbaine inclusive, les espaces et services publics, le logement, les réseaux de mobilité, les quartiers inclusifs du point de vue du genre et de l'âge, l'efficacité énergétique et la résilience face aux changements climatiques.

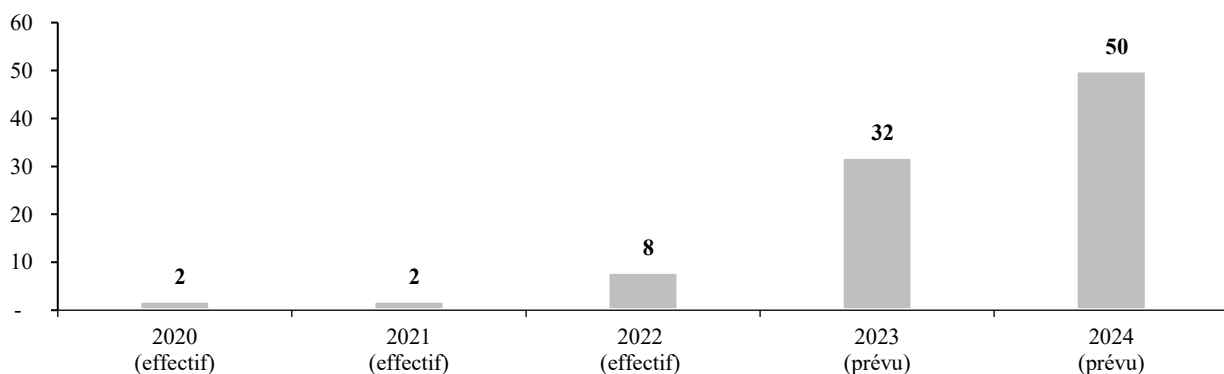
2. Enseignements retenus et changements prévus

36. L'enseignement retenu est le suivant : la participation des communautés à toutes les phases des processus de régénération urbaine a permis d'améliorer à la fois la pertinence et l'appropriation des résultats. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à l'adoption et à la mise en œuvre d'initiatives de régénération urbaine en partenariat avec 50 villes et on apportera un soutien ciblé aux initiatives menées par les communautés et tenant compte de leurs besoins, notamment des projets, des politiques et des supports de connaissance inclusifs. Dans le cadre du sous-programme, on élaborera des lignes directrices relatives à la régénération urbaine, qui comprendront des outils utilisés par les organisations locales afin d'accroître leurs capacités et leurs savoir-faire en matière de conception, de financement et de gestion des initiatives de régénération de proximité.

37. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4).

Figure 4

Mesure des résultats : nombre de villes partenaires ayant mis en œuvre des initiatives de régénération des villes et des territoires (résultat cumulé)



5. Produits

38. On trouvera dans le tableau 2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022–2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus 2022	livrés 2022	prévus 2023	prévus 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
1. Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes de développement social inclusif visant à lutter contre le sans-abrisme	–	–	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	36	36	36	38
1. Projets relatifs aux services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles	12	12	12	14
2. Projets d'élaboration de politiques nationales et locales visant à préserver le patrimoine et les paysages urbains historiques et la culture	1	1	1	1
3. Projets concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, ainsi que la rénovation et la régénération urbaines et territoriales intégrées	8	8	8	9
4. Projets concernant la sécurité des droits fonciers, le financement reposant sur les actifs fonciers et la mise en œuvre de la note d'orientation du Secrétaire général sur la terre et les conflits	7	7	7	7
5. Projets concernant la planification urbaine et territoriale intégrée et l'élaboration de lois en vue d'une planification efficace	6	6	6	5
6. Projets concernant la surveillance urbaine et l'élaboration de politiques de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité des populations et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains qui sont fondées sur des données factuelles	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	49	49	53	58
7. Ateliers et activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides	20	20	20	23
8. Ateliers et activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain ainsi que la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine	12	12	12	13
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les bureaux d'étude sur le logement et les plateformes de professionnels	5	5	5	6
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	1	1	5	5
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données	8	8	8	7
12. Séances de formation sur la terre et les conflits et sur le régime foncier, la gouvernance et le financement, et réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	3	3	1	3
13. Publication sur les régimes fonciers et la dégradation des terres	1	1	–	1
14. Publication sur la gouvernance foncière	1	1	–	1
15. Publication sur la question du logement abordable et durable, y compris le problème du sans-abrisme	1	1	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	11	12	11	13
16. Recueils de politiques, de plans, de bonnes pratiques et de données d'expérience concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines	1	1	1	1
17. Pratiques optimales, guides, normes et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	2	2	2	3
18. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
19. Directives relatives au droit à un logement convenable et à la prévention du sans-abrisme parmi les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les migrants	1	1	1	1
20. Série de guides sur la mise en place de mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs en matière de préservation et de régénération	1	1	1	1
21. Instruments, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux et portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et durables et d'amélioration des taudis	2	2	2	2
22. Séries de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers	1	1	1	1
23. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis	2	2	2	2
24. Directives concernant la planification des quartiers, et plus particulièrement la participation et la régénération inclusive	–	1	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et activités de plaidoyer : fourniture, aux États Membres qui en font la demande, de conseils techniques concernant la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable ; fourniture, à 45 États Membres, de services consultatifs concernant les services urbains de base et l'amélioration intégrée et inclusive des taudis ; fourniture, à différentes parties prenantes (autorités nationales et locales, société civile, secteur privé et établissements d'enseignement supérieur), de services consultatifs sur le droit de toutes et tous à un logement et à la sécurité des droits fonciers, sur la réforme du droit urbain et la gestion efficace de la régénération et de la croissance urbaines et sur l'administration et la gestion des terres urbaines.

Bases de données et supports numériques : base de données UrbanLex sur le droit urbain ; supports numériques sur les engagements pris au niveau mondial en ce qui concerne les terres, le logement, les services urbains de base, la mobilité, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la qualité de l'air, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et le patrimoine culturel.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réseaux, dont le Réseau mondial sur les espaces publics ; prix récompensant les pratiques optimales ; plan d'action mondial pour transformer les établissements informels et les taudis à l'horizon 2030, manifestations réunissant environ 500 participants, brochures, dépliants et coups de projecteur sur l'amélioration des taudis, la régénération urbaine, les espaces publics et les logements, la gouvernance et la gestion des terres urbaines.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et contenu sur les médias sociaux consacrés aux villes inclusives.

Plateformes numériques et contenus multimédias : documentaires vidéo, infographies, présentations et webinaires et deux plateformes numériques ouvertes concernant la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération et la croissance des villes.

B. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

1. Objectif

39. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations.

2. Stratégie

40. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :

a) À aider les États Membres et d'autres partenaires en menant les activités suivantes : formulation de politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, intégrés à des systèmes de planification, de stratégie et de financement à l'échelle de l'État ; transfert de connaissances ; renforcement des capacités ; mise au point d'instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux ;

- b) À apporter aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs, afin :
- i) De les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et responsable ; à optimiser les revenus locaux grâce à la collecte de données, la transformation numérique et la constitution de bases de données municipales ; et à tirer parti de sources de capitaux privés afin de parvenir à un développement urbain durable ;
 - ii) De les aider à être mieux à même de proposer, de tester et d'appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations à dimension humaine, telles que les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la télédétection, le traitement des mégadonnées et la visualisation ;
- c) À faire fond sur les enseignements tirés des difficultés que la pandémie a créées s'agissant de la génération de revenus locaux pour élaborer des politiques adaptées et fournir une assistance technique, en mettant l'accent sur la collecte des revenus générés localement, y compris le financement reposant sur les actifs fonciers, et sur une gestion efficace des finances publiques locales.
41. Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 8, 9, 10 et 11.
42. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le développement territorial sera équilibré, les établissements humains seront mieux connectés et une action sera menée pour améliorer l'inclusion sociale, réduire la pauvreté et lutter contre les changements climatiques ;
 - b) Les collectivités locales entreprendront des réformes institutionnelles et juridiques qui permettront de dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des instruments de financement et de création de revenus fondés sur le foncier ;
 - c) Les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et les fractures sociale, spatiale et numérique.

3. Exécution du programme en 2022

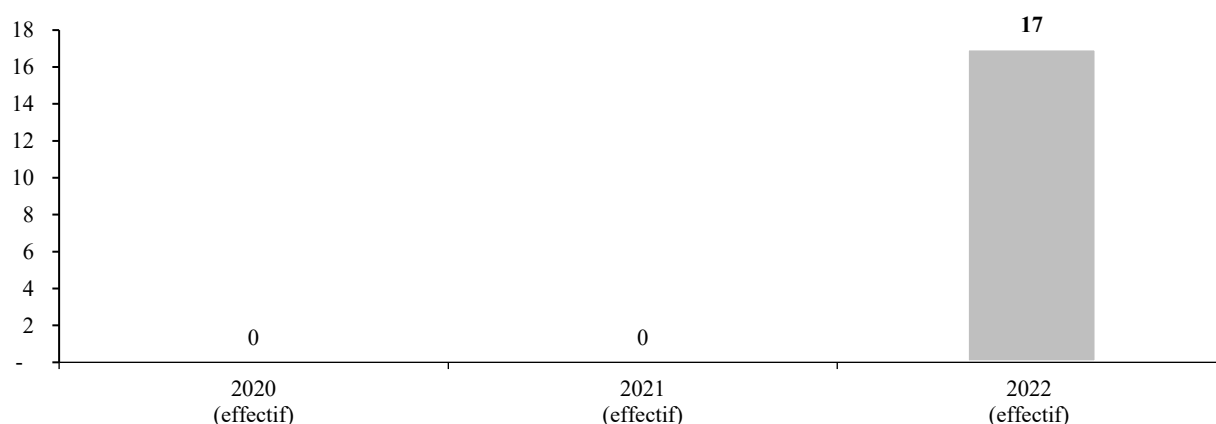
Renforcement de la mobilisation des administrations locales en faveur du développement régional dans les villes et territoires du Nord-Est du Brésil

43. La planification d'un développement intégré et inclusif est un défi dans un pays très peuplé comme le Brésil. Avec un taux d'urbanisation de 85 %⁷, une population estimée à plus de 210 millions d'habitants et 5 570 municipalités, sa taille, sa complexité et son niveau de décentralisation font qu'il est difficile pour les villes d'établir et de définir des priorités et des modèles de gouvernance, ainsi que de financer et de mettre en œuvre des infrastructures et des services urbains. Face à ces enjeux, et à la demande de l'État Membre, ONU-Habitat a fourni un appui pour accroître les capacités du Gouvernement s'agissant de la mise en œuvre de programmes mondiaux de développement, de la planification urbaine et régionale, de l'administration numérique, du développement de villes intelligentes centrées sur les personnes et de la gestion métropolitaine, à établir ou à renforcer les mécanismes et les structures permettant aux municipalités d'adopter des solutions de collaboration aux fins du développement territorial, et à promouvoir le développement urbain et la coopération à l'échelle infranationale et entre les différents domaines de compétence. Ces efforts ont permis de renforcer la capacité de 31 municipalités du Nord-Est du Brésil à œuvrer de concert au développement de leur région, conformément aux programmes mondiaux de développement et aux cadres d'ONU-Habitat. Ils ont également permis à 17 municipalités de s'engager à travailler en réseau pour lutter contre les inégalités et combler la fracture sociale et la fracture spatiale en signant la lettre d'engagement du G52, un réseau de villes œuvrant en faveur du développement durable de la région.
44. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5).

⁷ ONU-Habitat, World Cities Report 2022, annexe.

Figure 5

Mesure des résultats : nombre d'autorités infranationales du Nord-Est du Brésil s'étant formellement engagées en faveur du développement durable de la région



4. Résultats escomptés pour 2024

A. Résultat 1 : adoption par les villes d'une approche à dimension humaine en matière d'innovation urbaine, de technologies numériques, de villes intelligentes et d'urbanisation

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

45. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 30 collectivités locales adoptent des stratégies de développement de villes intelligentes centrées sur les personnes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 collectivités locales.

46. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3

Mesure des résultats

<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
10 villes bénéficient d'un programme phare sur les villes intelligentes à dimension humaine	5 collectivités locales adoptent des stratégies à dimension humaine en matière de transformation numérique et de villes intelligentes qui réduisent la fracture numérique	30 collectivités locales ont adopté des stratégies de développement de villes intelligentes centrées sur les personnes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique	25 collectivités locales mettent en œuvre des stratégies en matière de transformation numérique et de développement de villes intelligentes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique	25 collectivités locales mettent en œuvre des stratégies de développement de villes intelligentes centrées sur les personnes, œuvrent en faveur de l'inclusion numérique, mettent en place des outils innovants ou utilisent plus efficacement les données, les outils innovants et les solutions numériques pour la durabilité urbaine

B. Résultat 2 : plans régionaux de développement territorial en Éthiopie visant à accroître la prospérité et à assurer un développement socioéconomique équilibré

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

47. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité des institutions de planification et de développement économique de 10 États régionaux de l'Éthiopie à élaborer et à mettre en œuvre des plans régionaux de développement territorial, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans les projets de plans régionaux de développement territorial des autorités régionales. La cible n'a pas été atteinte en raison de retards pris en matière de logistique et de l'inaccessibilité des zones concernées, qui ont ralenti l'exécution des activités de projet lors de la phase d'analyse de la situation.

48. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4).

Tableau 4
Mesure de la performance

<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
–	Les autorités régionales en Éthiopie appuient la réalisation d'études économiques et spatiales locales dans 10 régions	La capacité des institutions de planification et de développement économique dans 10 États régionaux de l'Éthiopie à élaborer et à mettre en œuvre des plans régionaux de développement territorial a été renforcée	Les autorités régionales approuvent 10 plans régionaux de développement territorial	Les autorités régionales approuvent 10 plans régionaux de développement territorial

C. Résultat 3 : des examens locaux volontaires pour améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions dans le monde grâce à l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle locale

1. Projet de plan-programme pour 2024

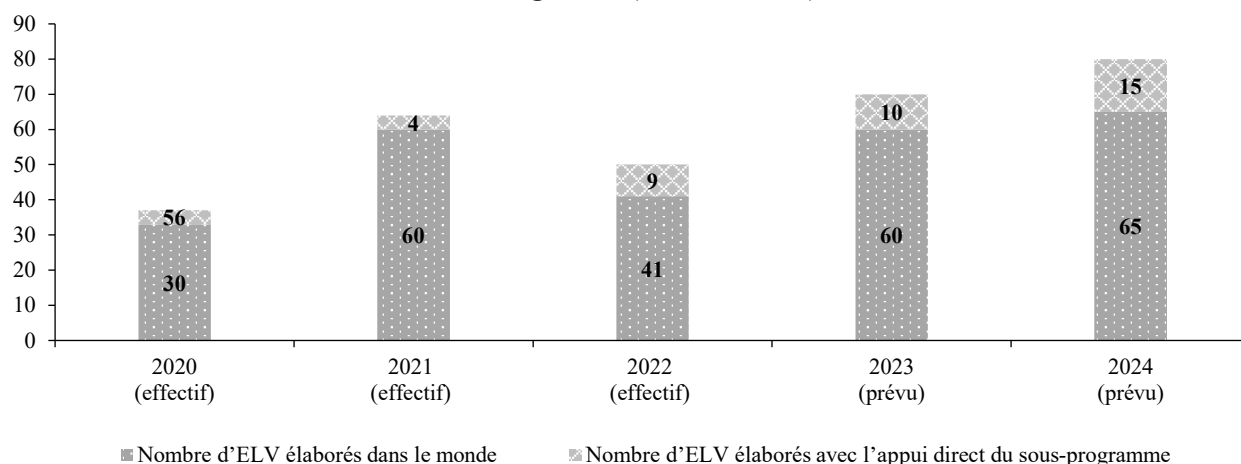
49. Les examens locaux volontaires sont l'instrument privilégié par les administrations locales et régionales pour rendre compte des progrès qu'elles accomplissent dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme permet d'atteindre un meilleur niveau de développement économique inclusif en guidant les administrations locales et régionales dans la préparation d'examens locaux volontaires et contribue à catalyser l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales. De nouvelles villes expriment régulièrement leur intérêt à rejoindre ce mouvement mondial. ONU-Habitat fournit une assistance par l'intermédiaire de la coopération technique, de partenariats stratégiques, du développement des connaissances, de l'apprentissage et du renforcement des capacités, ainsi que d'activités de mobilisation menées au niveau mondial.

2. Enseignements retenus et changements prévus

50. L'enseignement retenu est le suivant : on constate une hausse de la demande pour aider les villes à renforcer la méthodologie de l'examen local volontaire et à accroître la disponibilité de données harmonisées au niveau local. Sans données ventilées adéquates, les villes ne sont pas en mesure de suivre les progrès accomplis et d'élaborer et d'adapter leurs plans et politiques en conséquence. En outre, le manque d'harmonisation des données entre les pays et les régions limite la cohérence et la comparabilité des examens locaux volontaires. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on pilotera le cadre mondial de suivi des zones urbaines pour guider les administrations locales et régionales dans l'élaboration d'examens locaux volontaires, comme moyen de soutenir le développement d'écosystèmes de données au niveau local, y compris la collecte et la ventilation des données. Grâce au processus d'examen local volontaire, on fournira également aux villes une analyse ciblée des stratégies et un appui au renforcement des capacités pour exploiter le potentiel des examens locaux volontaires afin d'informer et d'orienter la planification urbaine et les processus politiques.

51. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6).

Figure 6
Mesure de performance : nombre d'examen locaux volontaires (ELV) préparés par les administrations locales et régionales (résultat annuel)



5. Produits

52. On trouvera dans le tableau 5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022–2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus 2022	livrés 2022	prévus 2023	prévus 2024
A. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	29	29	29	27
1. Projets sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et l'aménagement urbains, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'expansion et l'aménagement des villes	14	14	14	13
2. Projets sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	7	7	7	6
3. Projets sur les meilleures pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de la prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions	8	8	8	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	39	39	39	41
4. Débats, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques urbaines nationales	25	25	25	26
5. Stages de formation et ateliers sur l'informatique et les communications, l'innovation, les technologies d'avant-garde, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	6	6	6	6
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale	8	8	8	9
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
7. Rapports nationaux sur les villes	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
Documents techniques (nombre de documents)	11	11	11	12
8. Documents concernant la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, les politiques urbaines nationales et les villes intelligentes centrées sur les personnes	5	5	5	6
9. Documents sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	3	3	3	3
10. Documents concernant les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable	3	3	3	3
B. Activités de fond				
Consultations, conseils et activités de plaidoyer : fourniture de services consultatifs à 20 États Membres concernant les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.				
Bases de données et supports numériques : base de données sur les politiques urbaines nationales d'environ 160 pays ; recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; base de données mondiale sur les municipalités, qui comprend 50 pays et environ 110 villes.				
C. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, dépliants, profils et manifestations sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus destinés aux comptes de médias sociaux.				

C. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

1. Objectif

53. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation réelle de la population locale et des infrastructures aux changements climatiques.

2. Stratégie

54. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :

a) À fournir un appui technique pour soutenir la conception de villes à faibles émissions de carbone tenant compte des nouveaux risques climatiques, les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques, la fourniture de services de base et l'intégration de stratégies de développement à faibles émissions et de stratégies relatives à la qualité de l'air dans les stratégies de mobilité urbaine, d'espace public et d'urbanisation ;

b) À aider les États Membres qui en font la demande à adopter des démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain en leur fournissant une assistance dans les domaines suivants : technologies innovantes, transfert de connaissances, renforcement des capacités, données et élaboration d'une base de données factuelles, conseils sur les politiques à suivre et participation collégiale à des réseaux régionaux et mondiaux ;

c) À aider les États Membres à intégrer la dimension urbaine dans les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation et les autres politiques, stratégies et

plans nationaux de lutte contre les changements climatiques, et à appuyer leur mise en œuvre à tous les niveaux de gouvernement ;

d) À encourager les solutions en faveur de la protection de l'environnement urbain et périurbain, de la rénovation, de la restauration et des espaces publics, ainsi que de la gestion intégrée des déchets solides et des déchets plastiques en mer en élaborant des outils et des directives et en menant des projets sur le terrain ;

e) À aider les États Membres à mettre au point des technologies économes en énergie et en ressources, à élaborer des normes pour les bâtiments et les services urbains de base, et à intégrer les principes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources dans les codes de construction et de planification qui leur sont propres ;

f) À fournir une assistance pour l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement du milieu urbain, la gouvernance multiniveaux et les instruments d'investissement, notamment par l'intermédiaire du programme phare d'ONU-Habitat intitulé « RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui est axé sur la mobilisation d'investissements pour faire face aux problèmes de résilience aux changements climatiques qui touchent les populations vulnérables des villes ;

g) À appuyer la mise en œuvre d'initiatives mondiales d'adaptation, notamment le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national ;

h) À promouvoir une démarche intégrée en matière de développement socioéconomique et de résilience climatique et sanitaire en fournissant des conseils techniques sur les technologies, les processus et les possibilités d'investissement.

55. Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 11, 13, 14 et 15.

56. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Une action climatique multidimensionnelle et un aménagement du milieu urbain par les États Membres et les villes partenaires qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, renforcent la résilience climatique des systèmes urbains et des communautés, préservent, régénèrent et restaurent la biodiversité urbaine et réduisent la pollution de l'air et de l'eau ;

b) La mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et infranational ;

c) L'intégration des dimensions urbaines dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques des États Membres ;

d) Des villes, des établissements humains et des communautés plus résilients face aux changements climatiques et aux pandémies.

3. Exécution du programme en 2022

Renforcement de la mobilisation en faveur d'une action climatique multiniveaux et intersectorielle

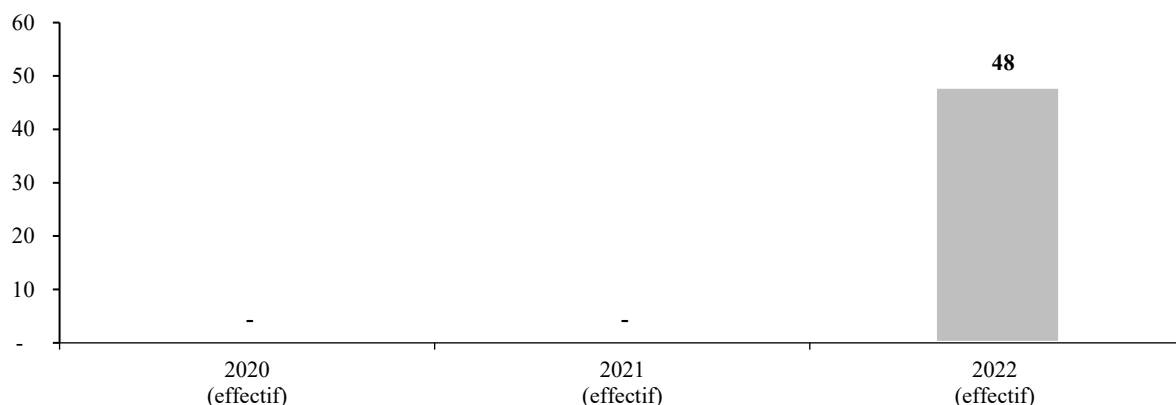
57. Les administrations nationales jouent un rôle central dans l'accélération des mesures climatiques prises à l'échelle infranationale et dans la mise en place d'un environnement propice à l'élaboration et à la mise en œuvre par les acteurs urbains et locaux de nouveaux engagements en matière de climat. En mars 2022, les États Membres ont demandé à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat d'étudier avec la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) la possibilité d'organiser une réunion ministérielle sur le logement et le développement urbain consacrée aux villes et aux changements climatiques. Dans le cadre du sous-programme, en étroite collaboration avec le PNUE, la Convention-cadre et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que les administrations locales et les organisations de la société civile, ONU-Habitat a aidé la présidence de la Conférence des Parties à organiser la première réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques, qui s'est tenue le 17 novembre 2022. Ont participé à cette réunion les délégations de haut niveau de 48 pays et plus de 40 maires et responsables municipaux, ainsi que des organismes des Nations Unies, des réseaux de collectivités locales et des organisations de la société civile. L'initiative SURGe (Sustainable Urban Resilience for the Next Generation) de la présidence de la COP27, coordonnée par ONU-Habitat et facilitée par

le réseau ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable⁸ a été lancée à cette occasion. Elle vise à renforcer et à accélérer l'action climatique au niveau local et urbain par l'intermédiaire d'une gouvernance, d'une mobilisation et d'une mise en œuvre à plusieurs niveaux grâce à cinq pistes intégrées, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de Paris pour le climat et du Programme 2030.

58. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 7).

Figure 7

Mesure des résultats : nombre d'administrations nationales s'étant engagées à mener une action climatique multinationale et intersectorielle dans le cadre de l'initiative SURGe (Sustainable Urban Resilience for the Next Generation)



4. Résultats escomptés pour 2024

A. Résultat 1 : action participative de renforcement de la résilience urbaine en Afrique subsaharienne

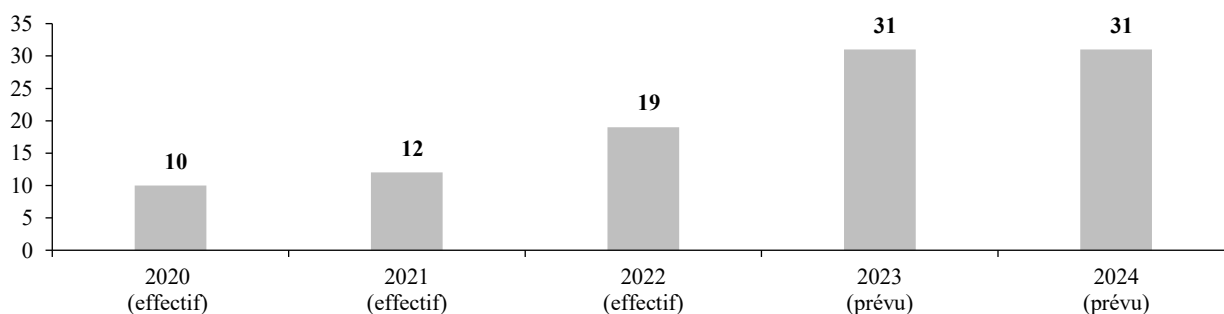
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

59. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les autorités locales répondent à des risques et à des vulnérabilités spécifiques tels que la sécheresse, les inondations et la hausse des mouvements migratoires entre zones rurales et zones urbaines, avec l'élaboration de 19 cadres d'action distincts pour la résilience en Afrique subsaharienne, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 18 cadres.

60. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 8).

Figure 8

Mesure des résultats : nombre de cadres d'action distincts pour la résilience en Afrique subsaharienne (résultat cumulé)



⁸ ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable assure le secrétariat du groupe des administrations locales et des autorités municipales pour le compte de la Convention-cadre.

B. Résultat 2 : renforcement de la résilience climatique des communautés urbaines en Jordanie et au Liban

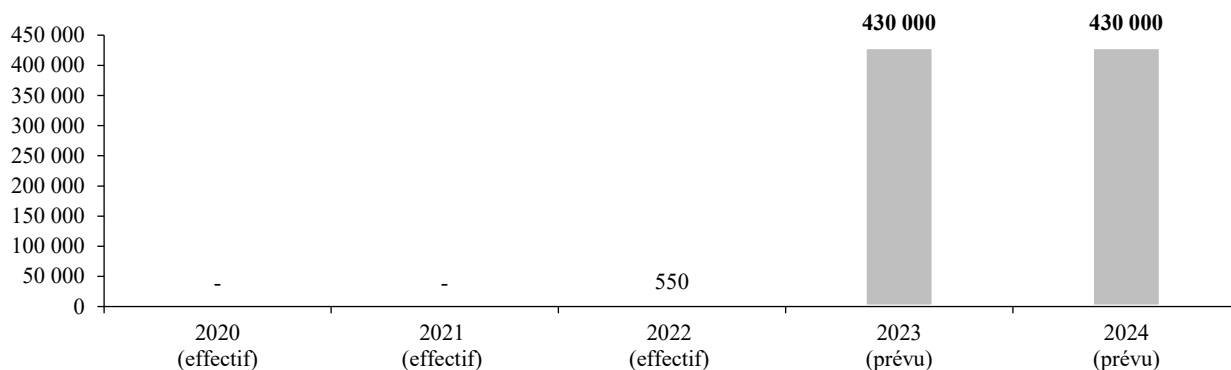
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

61. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à 550 personnes en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne de bénéficier de mesures d'adaptation aux changements climatiques, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 900 personnes. La cible n'a pas été atteinte en raison de problèmes logistiques liés à la mise en œuvre des activités de projet.

62. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9).

Figure 9

Mesure des résultats : nombre de personnes en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ayant bénéficié des mesures d'adaptation aux changements climatiques définies dans les plans cadres (résultat cumulé)



C. Résultat 3 : des solutions fondées sur la nature⁹ pour améliorer les moyens de subsistance et la résilience des communautés pauvres vivant en milieu urbain

1. Projet de plan-programme pour 2024

63. L'un des principaux défis de l'adaptation aux changements climatiques est de savoir comment renforcer la résilience de plus de trois milliards de personnes très vulnérables aux changements climatiques et de plus d'un milliard de personnes vivant dans des zones d'implantation sauvage¹⁰. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé 20 villes à élaborer des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience aux changements climatiques, restaurer et protéger la biodiversité et contribuer à des moyens de subsistance durables et à la sécurité alimentaire. Parmi les mesures prises, on compte : des mesures de réhabilitation des mangroves à Morondava (Madagascar) ; la stabilisation des pentes et la réhabilitation des berges à Lilongwe (Malawi) et à Honiara (Îles Salomon) ; et la protection contre les inondations urbaines grâce à l'infiltration naturelle à Amman (Jordanie). En outre, dans le cadre du sous-programme, un programme de formation à l'adaptation fondée sur les écosystèmes urbains a été mis au point en vue d'étendre les services fournis dans le cadre du sous-programme à d'autres administrations nationales et locales.

2. Enseignements retenus et changements prévus

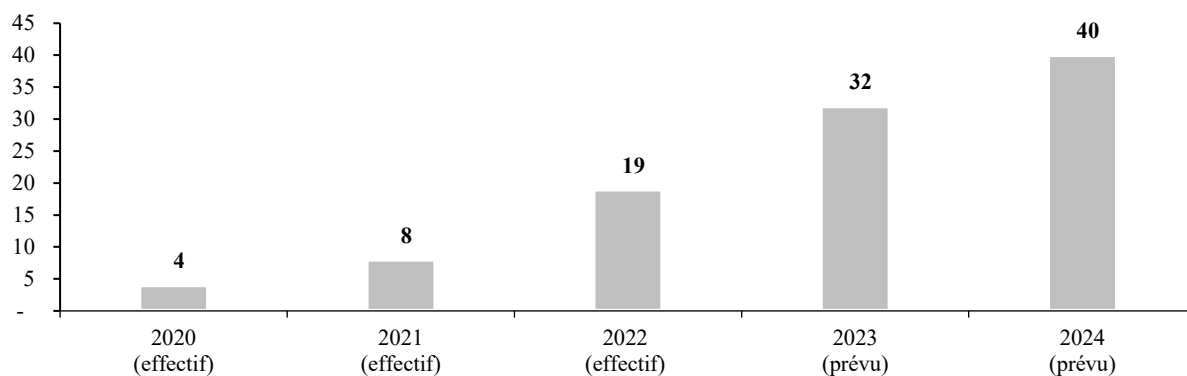
64. Les enseignements retenus sont les suivants : les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à renforcer la résilience des communautés urbaines les plus vulnérables et devraient être intégrées à l'appui stratégique et technique que fournit le Programme. Compte tenu de ces enseignements, la collaboration avec d'autres sous-programmes sera renforcée afin d'intégrer des solutions fondées sur la nature dans leurs activités, en vue d'assister les administrations locales dans divers domaines, notamment la planification, l'aménagement de l'espace public, le développement des infrastructures et des services urbains, l'assainissement des quartiers insalubres et la résilience aux changements climatiques.

65. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 10).

⁹ Résolution 5/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

¹⁰ GIEC (2022), WGII Sixth Assessment Report on Impacts, Adaptation and Vulnerability (Contribution du Groupe de travail II sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité au sixième rapport d'évaluation, en anglais seulement).

Figure 10

Mesure de performance : nombre de villes mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature (résultat cumulé)


5. Produits

66. On trouvera dans le tableau 6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022–2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
A. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	15	22	28
1. Projets sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible taux d'émissions et à des infrastructures et des bâtiments plus durables	2	2	2	4
2. Projets sur les politiques, les instruments juridiques, les plans et stratégies concernant la qualité de l'air urbain, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible taux d'émissions et les infrastructures et les bâtiments plus durables	1	1	1	2
3. Projets sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe	6	6	10	–
4. Projets pour une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télétection) et de traitement des données	3	3	6	16
5. Projets sur les politiques, les instruments juridiques, les plans et les stratégies visant à renforcer la résilience et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	–	–	–	4
6. Projets sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques	1	1	1	2
7. Projets sur la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets et la promotion des énergies plus propres et de l'efficacité énergétique	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	38	38	43	47
8. Séminaires, ateliers et activités de formation à l'intention des partenaires et des personnes en situation de vulnérabilité (notamment dans les établissements informels) sur l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible taux d'émissions	10	10	10	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
9. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	25	25	25	30
10. Séminaires, ateliers et activités de formation sur les modèles de villes durables et leur application, les infrastructures durables et l'aménagement urbain	–	–	5	–
11. Formation aux aspects environnementaux et climatiques et suivi des objectifs de développement durable en zone urbaine	3	3	3	–
12. Séminaires, ateliers et activités de formation à l'intention des partenaires des administrations nationales et locales et d'autres parties prenantes urbaines sur la gestion de l'environnement urbain, la restauration et la rénovation, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques.	–	–	–	5
Publications (nombre de publications)	3	3	3	4
13. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	1	1	1	2
14. Publication sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres communautés vulnérables vivant dans des quartiers urbains ainsi que des infrastructures	1	1	1	1
15. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible taux d'émissions et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)	1	1	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	5	5	5	8
16. Documents techniques concernant l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)	1	1	1	2
17. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	1	1	1	2
18. Documents techniques sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains	1	1	1	2
19. Documents techniques sur les directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux concernant l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les actifs écologiques et les services écosystémiques	1	1	1	1
20. Documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faible taux d'émissions, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)	1	1	1	1

B. Activités de fond

Consultations, conseils et activités de plaidoyer : fourniture à 16 États Membres de services consultatifs sur les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ces changements, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible taux d'émissions, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine et simulations, notamment d'une base de données sur les initiatives climatiques menées au Rwanda, l'analyse des risques et de la vulnérabilité en République démocratique populaire lao et une boîte à outils de solutions pour l'électromobilité.

C. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, campagnes d'information et manifestations sur les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, l'utilisation rationnelle des ressources, la protection des actifs écologiques, et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles de presse sur l'action climatique et l'environnement urbain.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et contenus destinés aux comptes de médias sociaux ; contenus multimédias sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine.

D. Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines

1. Objectif

67. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines et de promouvoir l'intégration sociale et les communautés inclusives, l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés.

2. Stratégie

68. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :

- a) À mettre en œuvre, au niveau national, des programmes opérationnels complets, participatifs et inclusifs visant à gérer les crises touchant tous les membres de la communauté, notamment ceux en situation de vulnérabilité, et à assurer une administration des biens fonciers adaptée afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous dans les zones touchées par les crises, tout en appuyant les mesures en faveur de la mise en place de cadres urbains nationaux reposant sur des modèles inclusifs de gouvernance et de planification des villes ;
- b) À aider les États Membres à mettre en œuvre des solutions de relèvement inclusives, durables et fondées sur des données factuelles, telles que le cadre de relèvement urbain pour les situations d'après-conflit et les situations consécutives à une catastrophe, aux fins du relèvement et de la résilience des villes, en adoptant une démarche par zone et des processus locaux participatifs et consultatifs où toutes les parties sont représentées, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité ;
- c) À renforcer, par l'intermédiaire d'une assistance technique et de formations, les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux, de sorte à renforcer la cohésion sociale entre les communautés et à réduire la discrimination et la xénophobie, dans le plein respect des droits humains, dans les situations de crise urbaine ;
- d) À donner la priorité à l'amélioration des conditions de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés en apportant des connaissances en matière de gestion des crises en zone urbaine et en soutenant l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain qui répondront aux besoins tant des communautés d'accueil que des personnes déplacées ;
- e) À améliorer les orientations normatives et le soutien opérationnel d'ONU-Habitat dans les contextes de déplacement urbain et rural pour tenir compte des effets avérés des migrations et des déplacements sur l'urbanisation ;
- f) À élaborer des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience, fondées sur des données factuelles et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030), à aider les administrations nationales et locales à mettre en œuvre ces stratégies dans les villes et territoires ciblés, et à élaborer de nouvelles orientations normatives pour un large éventail de menaces, y compris les urgences climatiques et sanitaires.

69. Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 5, 8, 9, 10, 11, 13 et 16.

70. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'augmentation de la proportion de la population des communautés touchées par des crises qui participe à la prise des décisions locales concernant les projets de reconstruction et une meilleure inclusion sociale, un renforcement du régime foncier et un meilleur accès à un logement convenable et aux services de base ;
- b) L'augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil ont accès à la sécurité des droits fonciers, à des services de base et à des services sociaux durables, à un logement convenable, à la sûreté et à la sécurité ;
- c) La réduction des risques multidimensionnels et une protection accrue des personnes en situation de vulnérabilité dans les villes ;
- d) Le renforcement des systèmes d'analyse et de prise de décision concernant les infrastructures résilientes au niveau des villes, en particulier dans les situations de crise.

3. Exécution du programme en 2022

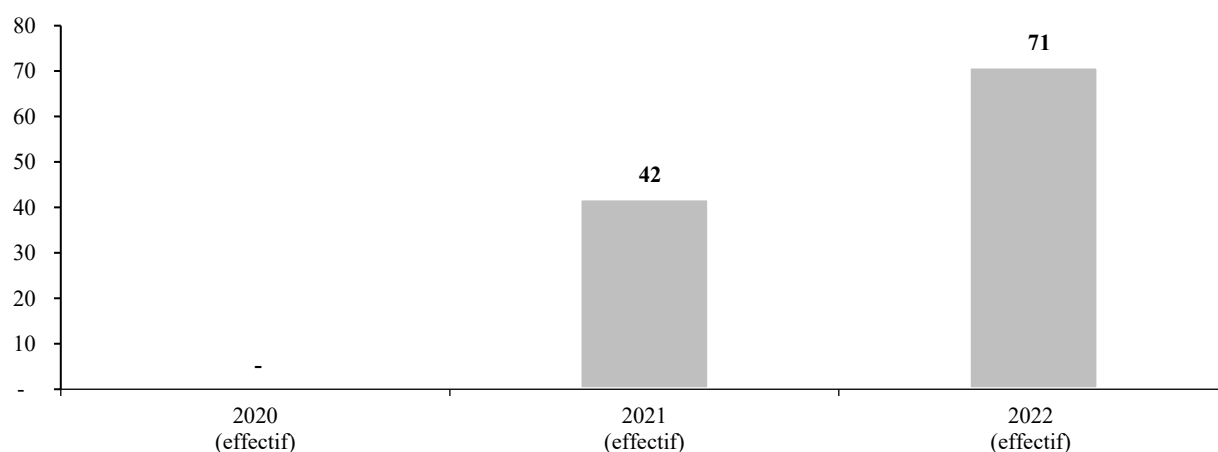
Une meilleure intégration sociale pour une plus grande prospérité en Amérique latine et dans les Caraïbes

71. Ces dernières années, 5,98 millions de réfugiés et de migrants du Venezuela¹¹ ont cherché refuge dans des villes d'Amérique latine et des Caraïbes. Malgré la ferme volonté des administrations nationales et locales d'aider cette population à réduire sa vulnérabilité et de répondre à ses besoins immédiats, des difficultés continuent d'entraver son intégration. Si elle est bien gérée, l'intégration peut faire de la migration un moteur de prospérité, en renforçant les possibilités offertes par la diversité, la productivité de la population, le multiculturalisme et l'innovation. Dans le cadre du sous-programme, on a favorisé la cohésion sociale et l'intégration grâce à des approches de l'aménagement urbain inclusives et fondées sur des données probantes. On a appuyé la création de centres communautaires offrant un espace ouvert à l'ensemble de la population, y compris les réfugiés et les migrants, pour engager un dialogue interculturel et contribuer aux processus d'aménagement urbain. En outre, on a aidé les autorités locales à recenser les difficultés et les possibilités de renforcement de l'inclusion, grâce à des instruments de données tels que le marqueur d'inclusion urbaine, un indice géoréférencé qui mesure le niveau d'inclusion d'une ville et le potentiel d'intégration spatiale, sociale, économique et culturelle de ses habitants, et on a fourni une assistance technique pour élaborer des stratégies de développement spécialisées afin de renforcer l'intégration et d'accroître les opportunités socioéconomiques pour l'ensemble de la population.

72. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11).

Figure 11

Mesure des résultats : nombre de centres facilitant les processus de participation et de cocréation en vue d'une meilleure intégration (résultat cumulé)



4. Résultats escomptés pour 2024

A. Résultat 1 : une nouvelle approche pour renforcer la résilience des villes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

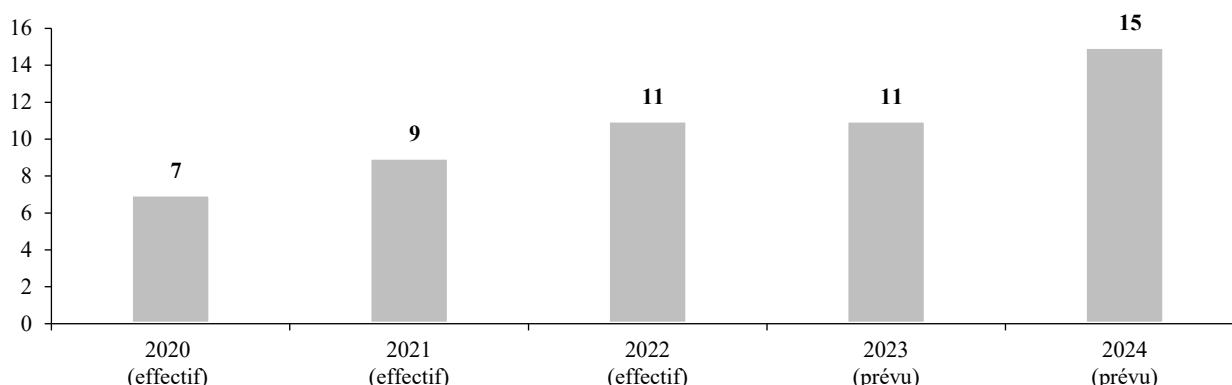
73. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 11 villes à mettre en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

74. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12).

¹¹ Plateforme de coordination interinstitutionnelle pour les réfugiés et les migrants du Venezuela, 2022.

Figure 12

Mesure des résultats : nombre de villes mettant en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes (résultat cumulé)



B. Résultat 2 : renforcement du relèvement et de la résilience des villes et amélioration de l'accès aux services de base en République arabe syrienne

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

75. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'amélioration de l'accès physique à sept quartiers dans quatre villes de la République arabe syrienne et à l'élaboration par les autorités municipales et les populations locales de 50 plans d'action de quartier pour le rétablissement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'amélioration de l'accès physique à quatre quartiers de deux villes de la République arabe syrienne et l'élaboration de plans pour le rétablissement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets.

76. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 7).

Tableau 7

Mesure des résultats

<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
–	Aide apportée aux autorités municipales et aux populations locales aux fins de l'élaboration de plans d'action pour neuf quartiers de deux villes de la République arabe syrienne, notamment au moyen d'une planification conjointe participative par zone	Amélioration de l'accès physique à sept quartiers de quatre villes de la République arabe syrienne et élaboration par les autorités municipales et les populations locales de 50 plans d'action de quartier pour le rétablissement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets	Relèvement de neuf quartiers et amélioration de l'accès aux services de base dans deux villes de la République arabe syrienne	Élaboration ou mise à jour des plans d'action de quartier dans deux villes Relèvement de cinq quartiers et amélioration de l'accès aux services de base dans deux villes de la République arabe syrienne

C. Résultat 3 : amélioration des solutions durables aux migrations

1. Projet de plan-programme pour 2024

77. Les conflits, l'insécurité alimentaire, la crise climatique et d'autres situations d'urgence ont contraint plus de 100 millions de personnes à quitter leur foyer en 2022¹². Les crises ayant tendance à se prolonger, les migrants restent déplacés plus longtemps, ce qui accroît la pression sur les villes pour qu'elles facilitent leur inclusion sociale et économique, ainsi que leur accès aux services, de manière durable. Dans le cadre du sous-programme, on s'est concentré sur l'élaboration et la mise en œuvre de

¹² HCR (2022) Global Trends Report 2021

solutions programmatiques spécifiques aux contextes nationaux et régionaux, en promouvant une réponse plus cohérente de l'ensemble du système aux besoins des migrants, de l'aide humanitaire aux solutions de développement durable, en garantissant une intégration pacifique avec les communautés d'accueil.

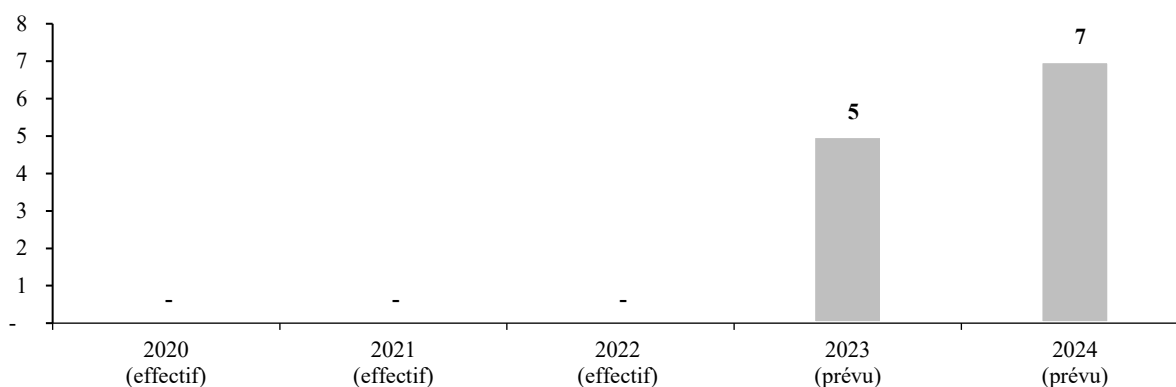
2. Enseignements retenus et changements prévus

78. L'enseignement retenu est le suivant : les activités menées dans le cadre du sous-programme pourraient traiter les questions de migration rurale-urbaine de manière plus globale, notamment grâce à des mesures préventives visant à s'attaquer aux causes profondes du phénomène, étant donné que la question de la migration rurale-urbaine est souvent traitée par des interventions plus humanitaires et cloisonnées. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on travaillera à la fois au niveau national et au niveau local pour assurer la durabilité des interventions, grâce à des processus participatifs réunissant les migrants, les communautés d'accueil, les administrations locales et d'autres partenaires, y compris d'autres organismes des Nations Unies. Les interventions menées contribueront à l'amélioration des conditions de vie dans les villes et au développement urbain durable.

79. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13).

Figure 13

Mesure des résultats : nombre de pays prenant des mesures spécifiques à la migration rurale-urbaine et aux déplacements urbains (résultat cumulé)



5. Produits

80. On trouvera dans le tableau 8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 8

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022–2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus 2022	livrés 2022	prévus 2023	prévus 2024
A. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	21	21
1. Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	8	8	8	8
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	5	5	7	8
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	31	31	31	31
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	12	12	12	10
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	8	8	8	9

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus 2022</i>	<i>Produits livrés 2022</i>	<i>Produits prévus 2023</i>	<i>Produits prévus 2024</i>
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	11	11	11	12
Publications (nombre de publications)	2	2	2	–
7. Publication sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	1	1	1	–
8. Publication sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	1	1	1	–
Documents techniques (nombre de documents)	6	6	6	7
9. Documents techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	2	2	2	2
10. Documents techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	2	2	2	3
11. Documents techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	2	2	2	2
B. Activités de fond				
Consultations, conseils et activités de plaidoyer : fourniture à cinq États Membres de services consultatifs sur l'atténuation des crises urbaines et la réponse à ces crises et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces multirisques, y compris les incidences des conflits en cours, les changements climatiques et les crises liées aux migrations et aux déplacements.				
Bases de données et supports numériques : indicateurs de migration rurale-urbaine dans le cadre mondial de suivi des zones urbaines d'ONU-Habitat, utilisés par trois entités au niveau national ou mondial.				
C. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information, brochures, dépliants et supports de sensibilisation mondiaux et régionaux en ligne et supports d'apprentissage numérique axés sur l'inclusion sociale et sur les mesures à adopter face aux migrations et aux déplacements.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus pour les comptes de médias sociaux, les blogs et les sites Web consacrés à l'inclusion sociale et économique des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés dans des contextes de crise urbaine.				

Partie B : Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

I. Aperçu général de la situation financière

81. Le cadre financier d'ONU-Habitat comprend les trois grandes sources de financement suivantes :

- a) Les crédits alloués au titre du budget ordinaire de l'ONU, approuvés par l'Assemblée générale ;
- b) Les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires non préaffectées¹³ sont approuvées par le Conseil exécutif et les allocations budgétaires préaffectées¹⁴ sont approuvées par la Directrice exécutive ;
- c) Les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par la Directrice exécutive.

82. Les crédits ouverts au budget ordinaire sont approuvés par l'Assemblée générale et relèvent de quatre catégories :

- a) Le chapitre 15 (Établissements humains), qui est constitué d'allocations directes provenant des contributions statutaires versées au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;

¹³ Également appelées « fonds à des fins générales ».

¹⁴ Également appelées « fonds à des fins spéciales ».

b) Le chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique), qui sont des allocations indirectes. Le programme ordinaire de coopération technique assure la fourniture de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable ;

c) Le chapitre 35 (Compte de l'ONU pour le développement) concerne des projets de développement spécifiques gérés par le Département des affaires économiques et sociales ;

d) ONU-Habitat reçoit d'autres ressources du budget ordinaire à d'autres titres : le chapitre 2 (Département des services de conférence), les allocations versées pour permettre à ONU-Habitat d'assurer les services de conférence exigés par son mandat et un petit fonds de formation, approvisionné par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

83. Les contributions au titre de la coopération technique sont des ressources volontaires préaffectées versées par les gouvernements et d'autres donateurs non gouvernementaux pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique.

84. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286.

85. Aux fins de la gestion, le budget ordinaire et les ressources non préaffectées de la Fondation constituent les « ressources de base » d'ONU-Habitat.

86. Conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré, sur la base des priorités du nouveau Plan stratégique pour la période 2020–2025.

A. Plan d'utilisation des ressources

87. ONU-Habitat prévoit de continuer à compter sur le financement de la Fondation à des fins déterminées (fonds préaffectés et fonds au titre de la coopération technique). Il compte également sur ses ressources de base (crédits ouverts au budget ordinaire et fonds non affectés de la Fondation).

88. Le montant total des ressources nécessaires pour l'année 2024 devrait s'élever à 176,1 millions de dollars, soit une augmentation de 8,5 % par rapport au montant final approuvé pour l'année 2023, qui s'est élevé à 162,4 millions de dollars. Cette prévision tient compte des niveaux d'exécution réels basés sur le niveau de 2022. Les activités relatives aux programmes représentent 162,5 millions de dollars (92,2 %), tandis que 1,0 million de dollars (0,6 %) est affecté aux services fournis aux organes directeurs. La direction exécutive et l'administration et les activités d'appui au programme représentent chacune 6,3 millions de dollars (3,6 %).

89. Les ressources estimatives nécessaires au titre du programme de travail d'ONU-Habitat pour l'année 2024 s'articulent en fonction des quatre domaines stratégiques correspondant aux domaines de changement de son plan stratégique pour la période 2020–2025. Les ressources sont ventilées par source de financement et par catégorie de dépenses.

90. La répartition des ressources entre les quatre sous-programmes repose sur une analyse des ressources nécessaires pour chacun des domaines stratégiques, calculées sur la base des produits livrables au titre de chaque sous-programme pour l'exercice budgétaire et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat.

91. Les tableaux 9 à 12 présentent les besoins en ressources financières et humaines pour l'année 2024, la quatrième et dernière année de la durée initiale du plan stratégique pour la période 2020–2025, qu'il a été décidé de prolonger de deux années supplémentaires.

Tableau 9
Aperçu des ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement	Ressources					Postes		
	2022 (montant effectif)	2022 (montant approuvé)	Variation (montant)	Variation (en %)	Prévisions 2024	2023	Ajustement	2024
Fonds non préaffectés de la Fondation								
Postes	1 231,4	2 212,4	759,5	34,3	2 971,9	14	5	19
Autres objets de dépenses	369,2	939,8	62,7	6,8	1 002,5	–	–	–
Total partiel	1 600,6	3 152,2	822,2	26,1	3 974,4	14	5	19
Budget ordinaire								
Postes	11 565,8	11 896,4	–	–	11 896,4	82	–	82
Autres objets de dépenses	1 748,0	1 488,7	80,0	5,4	1 568,7	–	–	–
Total partiel	13 313,8	13 385,1	80,0	0,6	13 465,1	82	–	82
Fonds préaffectés de la Fondation								
Autres objets de dépenses	47 973,3	39 076,6	7 004,0	17,9	46 080,6	–	–	–
Total partiel	47 973,3	39 076,6	7 004,0	17,9	46 080,6	–	–	–
Coopération technique								
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	99 164,5	96 709,7	5 915,4	6,1	102 625,1	–	–	–
Total partiel	99 164,5	96 709,7	5 915,4	6,1	102 625,1	–	–	–
Appui au programme								
Postes	4 029,5	6 939,3	72,7	1,0	7 012,0	61	(5)	56
Autres objets de dépense	5 522,2	3 111,1	(122,1)	(3,9)	2 989,0	–	–	–
Total partiel	9 551,7	10 050,4	(49,4)	(0,5)	10 001,0	61	(5)	56
Total par catégorie								
Postes	16 826,7	21 048,1	832,2	4,0	21 880,3	157	–	157
Autres objets de dépense	154 777,2	141 325,9	12 940,0	9,2	154 265,9	–	–	–
Total	171 603,9	162 374,0	13 772,2	8,5	176 146,2	157	–	157

Tableau 10
Aperçu des ressources nécessaires, par catégorie de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources				
	2022 (montant effectif)	2023 (budget approuvé)	Variation (montant)	Variation (en %)	Prévisions 2024
Ressources de base					
Fonds non préaffectés de la Fondation	1 600,6	3 152,2	822,2	26,1	3 974,4
Budget ordinaire	13 313,8	13 385,1	80,0	0,6	13 465,1
Total partiel	14 914,4	16 537,3	902,2	5,4	17 439,5
Ressources préaffectées (y compris les fonds d'affectation spéciale)					
Fonds préaffectés de la Fondation	47 973,3	39 076,6	7 004,0	17,9	46 080,6
Coopération technique	99 164,5	96 709,7	5 915,4	6,1	102 625,1

Catégorie	Ressources				
	2022 (montant effectif)	2023 (budget approuvé)	Variation (montant)	Variation (en %)	Prévisions 2024
Total partiel	147 137,8	135 786,3	12 919,4	9,5	148 705,7
Total (I)	162 052,2	152 323,6	13 821,6	9,1	166 145,2
Appui au programme					
Appui au programme	9 551,7	10 050,4	(49,4)	(0,5)	10 001,0
Total (II)	9 551,7	10 050,4	(49,4)	(0,5)	10 001,0
Total (I + II)	171 603,9	162 374,0	13 772,2	8,5	176 146,2

Tableau 11
Aperçu des ressources nécessaires, par domaine stratégique
(en milliers de dollars des États-Unis)

Priorité stratégique	Ressources					Postes		
	2022 (montant effectif)	2023 (montant approuvé)	Variation (montant)	Variation (en %)	Prévisions 2024	2023	Ajuste- ment	2024
Sous-programme 1								
Postes	2 362,9	3 184,3	1 030,4	32,3	4 214,7	20	6	26
Autres objets de dépenses	46 069,9	34 518,4	3 242,5	9,4	37 760,9	–	–	–
Total partiel	48 432,8	37 702,7	4 272,9	11,3	41 975,6	20	6	26
Sous-programme 2								
Postes	3 433,3	3 265,1	449,8	13,8	3 714,9	22	4	26
Autres objets de dépenses	24 961,3	36 980,2	2 962,1	8,0	39 942,3	–	–	–
Total partiel	28 394,6	40 245,3	3 411,9	8,5	43 657,2	22	4	26
Sous-programme 3								
Postes	2 536,5	3 687,7	(574,8)	(15,6)	3 112,9	26	(3)	23
Autres objets de dépenses	15 188,5	30 985,9	2 255,2	7,3	33 241,1	–	–	–
Total partiel	17 725,0	34 673,6	1 680,4	4,8	36 354,0	26	(3)	23
Sous-programme 4								
Postes	2 839,6	3 200,7	(101,3)	(3,2)	3 099,4	27	(3)	24
Autres objets de dépenses	62 163,3	33 125,7	4 263,4	12,9	37 389,1	–	–	–
Total partiel	65 002,9	36 326,4	4 162,1	11,5	40 488,5	27	(3)	24
Organes directeurs								
Postes	608,1	669,8	–	–	669,8	6	–	6
Autres objets de dépense	369,4	356,0	(34,3)	(9,6)	321,7	–	–	–
Total partiel	977,5	1 025,8	(34,3)	(3,3)	991,5	6	–	6
Direction exécutive et administration								
Postes	2 412,5	3 953,9	(831,2)	(21,0)	3 122,7	26	(6)	20
Autres objets de dépenses	1 384,0	2 885,4	337,7	11,7	3 223,1	–	–	–
Total partiel	3 796,5	6 839,3	(493,5)	(7,2)	6 345,8	26	(6)	20
Appui au programme								
Postes	2 633,8	3 086,6	859,3	27,8	3 945,9	30	2	32
Autres objets de dépense	4 640,8	2 474,3	(86,6)	(3,5)	2 387,7	–	–	–

Priorité stratégique	Ressources				Postes			
	2022	2023	Variation (montant)	Variation (en %)	Prévisions 2024	2023	Ajuste- ment	2024
	(montant effectif)	(montant approuvé)						
Total partiel	7 274,6	5 560,9	772,7	13,9	6 333,6	30	2	32
Total par catégorie								
Postes	16 826,7	21 048,1	832,2	4,0	21 880,3	157	–	157
Autres objets de dépense	154 777,2	141 325,9	12 940,0	9,2	154 265,9			
Total	171 603,9	162 374,0	13 772,2	8,5	176 146,2	157	–	157

Tableau 12
Ressources allouées pour l'année 2023 et ressources nécessaires pour l'année 2024, par source de financement, en fonction des priorités stratégiques pour 2024
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds non préaffectés de la Fondation	Budget ordinaire	Fonds préaffectés de la Fondation	Coopé- ration technique	Appui au programme	Total	Postes	Autres objets de dépense
2023 (crédits ouverts)								
Sous-programme 1	521,6	2 239,3	9 315,4	24 577,9	1 048,5	37 702,7	3 184,3	34 518,4
Sous-programme 2	399,1	2 442,5	10 030,7	26 481,7	891,3	40 245,3	3 265,1	36 980,2
Sous-programme 3	397,7	2 380,8	8 360,7	22 090,0	1 444,4	34 673,6	3 687,7	30 985,9
Sous-programme 4	392,1	2 422,1	8 903,7	23 500,1	1 108,4	36 326,4	3 200,7	33 125,7
Organes directeurs	212,0	718,4	95,4	–	–	1 025,8	669,8	356,0
Direction exécutive et administration	998,8	1 840,2	2 256,5	40,5	1 703,3	6 839,3	3 953,9	2 885,4
Appui au programme	230,9	1 341,8	114,2	19,5	3 854,5	5 560,9	3 086,6	2 474,3
Total (2023)	3 152,2	13 385,1	39 076,6	96 709,7	10 050,4	162 374,0	21 048,1	141 325,9
Postes	2 212,4	11 896,4	–	–	6 939,3	21 048,1	21 048,1	–
Autres objets de dépense	939,8	1 488,7	39 076,6	96 709,7	3 111,1	141 325,9	–	141 325,9
Total	3 152,2	13 385,1	39 076,6	96 709,7	10 050,4	162 374,0	21 048,1	141 325,9
2024 (prévisions)								
Sous-programme 1	630,7	2 211,5	11 410,7	25 657,7	2 065,0	41 975,6	4 214,7	37 760,9
Sous-programme 2	1 011,3	2 488,5	11 789,2	27 536,5	831,7	43 657,2	3 714,9	39 942,3
Sous-programme 3	401,7	2 411,7	9 650,8	22 979,4	910,4	36 354,0	3 112,9	33 241,1
Sous-programme 4	299,8	2 453,0	10 278,1	26 389,1	1 068,5	40 488,5	3 099,4	37 389,1
Organes directeurs	163,0	718,4	110,1	–	–	991,5	669,8	321,7
Direction exécutive et administration	1 195,5	1 840,2	2 709,9	42,1	558,1	6 345,8	3 122,7	3 223,1
Appui au programme	272,4	1 341,8	131,8	20,3	4 567,3	6 333,6	3 945,9	2 387,7
Total (2024)	3 974,4	13 465,1	46 080,6	102 625,1	10 001,0	176 146,2	21 880,3	154 265,9
Postes	2 971,9	11 896,4	–	–	7 012,0	21 880,3	21 880,3	–
Autres objets de dépense	1 002,5	1 568,7	46 080,6	102 625,1	2 989,0	154 265,9	–	154 265,9
Total	3 974,4	13 465,1	46 080,6	102 625,1	10 001,0	176 146,2	21 880,3	154 265,9

92. Le tableau 13 compare les dépenses effectives pour 2021 et 2022, le budget approuvé pour 2023 et les prévisions de dépenses pour 2024. Le tableau 14 présente les dépenses par catégorie pour chaque source de financement. Le tableau 15 présente la ventilation des dépenses par sous-catégorie pour chaque domaine stratégique.

Tableau 13
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses (2022–2024)
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>2022 (montant effectif)</i>	<i>2023 (montant approuvé)</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>Prévisions 2024</i>
Postes	16 826,7	21 048,1	832,2	4,0	21 880,3
Autres dépenses de personnel	53 581,8	46 494,8	8 903,6	19,1	55 398,4
Dépenses de représentation	–	180,6	(180,6)	(100,0)	–
Experts	3,7	64,9	8,8	13,6	73,7
Consultants	613,3	352,0	(13,8)	(3,9)	338,2
Voyages des représentants	47,4	5,1	6,1	119,6	11,2
Voyages du personnel	7 294,9	1 609,9	1 485,4	92,3	3 095,3
Services contractuels	27 253,3	26 524,2	(608,6)	(2,3)	25 915,6
Frais généraux de fonctionnement	19 833,4	13 576,1	1 081,7	8,0	14 657,8
Fournitures et accessoires	1 257,6	1 166,5	(328,3)	(28,1)	838,2
Mobilier et matériel	2 568,1	1 856,5	454,1	24,5	2 310,6
Aménagement des locaux	–	169,1	435,7	257,7	604,8
Subventions et contributions	42 315,6	49 326,2	1 695,6	3,4	51 021,8
Autres dépenses	8,1	–	0,3	–	0,3
Total	171 603,9	162 374,0	13 772,2	8,5	176 146,2

Tableau 14
Répartition des ressources pour 2024 par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Fonds non préaffectés de la Fondation</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds préaffectés de la Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>
Postes	2 971,9	11 896,4	–	–	7 012,0	21 880,3
Autres dépenses de personnel	–	384,6	22 984,1	32 029,7	–	55 398,4
Experts	–	73,7	–	–	–	73,7
Consultants	–	138,6	–	–	199,6	338,2
Voyages des représentants	–	11,2	–	–	–	11,2
Voyages du personnel	276,2	118,5	1 412,6	1 143,7	144,3	3 095,3
Services contractuels	405,6	551,3	3 694,0	19 240,0	2 024,7	25 915,6
Frais généraux de fonctionnement	232,9	189,7	2 229,0	11 407,8	598,4	14 657,8
Fournitures et accessoires	–	19,5	321,4	475,3	22,0	838,2
Mobilier et matériel	37,8	81,6	430,2	1 761,0	–	2 310,6
Aménagement des locaux	–	–	78,1	526,7	–	604,8
Subventions et contributions	50,0	–	14 931,2	36 040,6	–	51 021,8
Autres dépenses	–	–	–	0,3	–	0,3
Total	3 974,4	13 465,1	46 080,6	102 625,1	10 001,0	176 146,2

Tableau 15
Répartition des ressources pour 2024 par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP1</i>	<i>SP1</i>	<i>SP3</i>	<i>SP4</i>	<i>OD</i>	<i>DEA</i>	<i>AAP</i>	<i>Total</i>
Postes	4 214,7	3 714,9	3 112,9	3 099,4	669,8	3 122,7	3 945,9	21 880,3
Autres dépenses de personnel	13 876,9	17 421,8	11 383,1	11 131,9	91,4	1 447,4	45,9	55 398,4
Experts	18,7	19,0	18,0	18,0	–	–	–	73,7
Consultants	85,3	83,5	69,7	69,2	–	30,5	–	338,2
Voyages des représentants	3,5	3,5	2,1	2,1	–	–	–	11,2
Voyages du personnel	536,5	1 505,0	495,3	374,3	17,8	139,6	26,8	3 095,3
Services contractuels	6 204,2	6 504,6	2 414,8	8 014,4	151,6	752,3	1 873,7	25 915,6
Frais généraux de fonctionnement	5 842,2	2 652,2	2 924,1	2 647,9	11,8	152,8	426,8	14 657,8
Fournitures et accessoires	510,3	119,8	45,0	156,5	0,4	5,5	0,7	838,2
Mobilier et matériel	795,9	543,8	355,7	555,8	10,9	35,5	13,0	2 310,6
Aménagement des locaux	5,2	186,7	261,4	151,5	–	–	–	604,8
Subventions et contributions	9 882,2	10 902,4	15 271,9	14 267,2	37,8	659,5	0,8	51 021,8
Autres dépenses	–	–	–	0,3	–	–	–	0,3
Total	41 975,6	43 657,2	36 354,0	40 488,5	991,5	6 345,8	6 333,6	176 146,2

Abréviations : SP = sous-programme ; OD = organes directeurs ; DEA = direction exécutive et administration ; AAP = appui au programme.

B. Ressources demandées par secteur du budget

1. Secteur du budget constitué par les fonds non préaffectés de la Fondation

93. Le projet de budget pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains à financer par des contributions non affectées pour 2024 est de 4 millions de dollars, soit une augmentation de 0,9 million de dollars (26,1 %) par rapport au budget de 2023, qui était de 3,1 millions de dollars. Ce montant correspond aux niveaux réalistes des contributions volontaires reçues des États Membres ces dernières années.

94. Ce secteur du budget est soumis à l'approbation du Conseil exécutif et représente 2,3 % du montant total du projet de budget du programme de travail pour 2024. Le montant total des contributions volontaires non affectées de la fondation reçues en 2022 s'est élevé à 7,6 millions de dollars.

95. Les activités du programme représentent 2,3 millions de dollars (59,0 %), tandis que 1,8 million de dollars (13,7 %) sont affectés à la direction exécutive et à l'administration. L'appui aux organes directeurs représente 0,7 million de dollars (5,3 %) et l'appui aux programmes 1,3 million de dollars (10,0 %). Le tableau 9 indique la répartition des ressources budgétaires entre les postes et les autres objets de dépenses, tandis que le tableau 12 indique la répartition par domaine stratégique. Le tableau 14 présente l'allocation des ressources par sous-catégorie.

2. Secteur du budget constitué par le budget ordinaire

96. Le montant des allocations demandées au titre du budget ordinaire pour 2024, avant réévaluation des coûts, devrait s'élever à 13,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 0,6 % par rapport au budget approuvé en 2023, qui était de 13,4 millions de dollars, cette augmentation étant due principalement à l'introduction de dépenses renouvelables afférentes au rapport quadriennal. Le projet de budget ordinaire représente 7,6 % du montant total du projet de budget-programme.

97. Les activités du programme représentent 9,6 millions de dollars (71,0 %), tandis que 1,8 million de dollars (13,7 %) sont affectés à la direction exécutive et à l'administration. L'appui aux organes directeurs représente 0,7 million de dollars (5,3 %) et l'appui au programme 1,3 million de dollars (10,0 %). Le tableau 9 indique la répartition des ressources budgétaires entre les postes et les autres objets de dépenses, tandis que le tableau 12 indique la répartition par domaine stratégique. Le tableau 14 présente l'allocation des ressources par sous-catégorie.

98. Le budget ordinaire de l'ONU étant soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, il s'ensuit que les montants présentés pour 2024 ne le sont qu'à titre indicatif. Par conséquent, tout ajustement des coûts apporté à cette partie du plan des ressources sera effectué au Siège de l'ONU lors de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

3. Secteur du budget constitué par les fonds préaffectés de la Fondation

99. Les prévisions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 46,1 millions de dollars, soit une augmentation de 7 millions de dollars par rapport au budget de 2023, qui était de 39,1 millions de dollars, d'où une augmentation prévue de 17,9 %. Ces prévisions incluent le coût de l'appui au programme. Elles sont basées sur l'évolution des dépenses pour ce secteur du budget. Les dépenses effectives pour 2022, y compris l'appui au programme, se sont élevées à 48 millions de dollars. Le tableau 9 indique la répartition des ressources budgétaires entre les postes et les autres objets de dépenses, tandis que le tableau 12 indique la répartition par domaine stratégique. Le tableau 14 présente l'allocation des ressources par sous-catégorie.

4. Secteur de la coopération technique

100. Les prévisions de dépenses pour les activités de coopération technique pour 2024 s'élèvent à 102,6 millions de dollars, soit une augmentation de 5,9 millions de dollars par rapport au budget de 2023, qui était de 96,7 millions de dollars, d'où une augmentation prévue de 6,1 %. Cette prévision inclut le coût de l'appui au programme. Les prévisions budgétaires sont alignées sur la tendance des dépenses pour ce secteur. Les dépenses effectives en 2022, y compris l'appui au programme, se sont élevées à 99,2 millions de dollars. Le tableau 9 indique la répartition des ressources budgétaires entre les postes et les autres objets de dépenses, tandis que le tableau 12 indique la répartition par domaine stratégique. Le tableau 14 présente l'allocation des ressources par sous-catégorie.

5. Secteur de l'appui au programme

101. ONU-Habitat prévoit qu'un montant total de 10,0 millions de dollars sera dépensé pour appuyer la mise en œuvre du programme en 2024. Le tableau 9 indique la répartition des ressources budgétaires entre les postes et les autres objets de dépenses, tandis que le tableau 12 indique la répartition par domaine stratégique. Le tableau 14 présente l'allocation des ressources par sous-catégorie.

II. Aperçu général des ressources humaines

102. L'organigramme d'ONU-Habitat a été conçu pour être souple et pour aligner les postes sur les quatre domaines stratégiques et leurs objectifs. Les besoins en ressources humaines sont conformes au plan stratégique 2020–2023, qui a été prolongé jusqu'en 2025 par l'Assemblée d'ONU-Habitat en juin 2023.

103. Le programme de travail annuel prévoit un effectif de 157 postes en 2024, dont 82 postes inscrits au budget ordinaire, 19 postes imputés sur les ressources non préaffectées de la Fondation et 56 postes imputés sur le compte de l'appui au programme.

104. Dans l'organigramme, la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation et la Division des solutions globales travaillent en étroite collaboration avec la Division des programmes régionaux afin d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les régions et les pays. Le Service de la gestion, des conseils consultatifs et de la conformité apporte un soutien à toutes les opérations d'ONU-Habitat.

105. Le tableau 16 indique les effectifs pour l'année 2024 par rapport aux effectifs de l'année 2023. Le tableau 17 indique les postes nécessaires par domaine stratégique.

Tableau 16

Répartition estimative des postes par source de financement

Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL		AC
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	4	1	2	1	1	9	–	5	–	14
Budget ordinaire	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	23	2	82

Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL		AC
Appui au programme	-	-	-	-	8	14	6	2	30	3	28	-	61
Total (2023)	1	-	1	9	18	37	22	8	96	3	56	2	157
Variations : (diminution)/augmentation													
Fonds non préaffectés de la Fondation	-	1	-	1	1	(2)	1	1	3	-	2	-	5
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui au programme	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)	-	(3)	(1)	(1)	-	(5)
Variations nettes	-	1	-	1	-	(3)	-	1	-	(1)	1	-	-
Fonds non préaffectés de la Fondation	-	1	-	5	2	-	2	2	12	-	7	-	19
Budget ordinaire	1	-	1	5	9	21	15	5	57	-	23	2	82
Appui au programme	-	-	-	-	7	13	5	2	27	2	27	-	56
Total (2024)	1	1	1	10	18	34	22	9	96	2	57	2	157

Abréviations : SSG = Sous-secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint ; D = Directeur ; P = Administrateur ; AN = Administrateur recruté sur le plan national ; AL = Agent local ; AC = Autres classes.

Tableau 17
Répartition estimative des postes, par source de financement

Objet de dépense	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL		AC
Sous-programme 1	-	-	1	2	3	8	4	1	19	-	7	-	26
Sous-programme 2	-	-	-	2	4	5	3	3	17	-	9	-	26
Sous-programme 3	-	-	-	1	4	5	3	1	14	-	9	-	23
Sous-programme 4	-	-	-	1	3	5	5	1	15	-	9	-	24
Organes directeurs	-	-	-	1	-	-	2	-	3	-	3	-	6
Direction exécutive et administration	1	1	-	2	3	3	-	1	11	1	6	2	20
Appui au programme	-	-	-	1	1	8	5	2	17	1	14	-	32
Total (2024)	1	1	1	10	18	34	22	9	96	2	57	2	157

Abréviations : SSG = Sous-secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint ; D = Directeur ; P = Administrateur ; AN = Administrateur recruté sur le plan national ; AL = Agent local ; AC = Autres classes.

III. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

A. Introduction

106. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux sortes : non affectées et préaffectées.

107. Les contributions non affectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements au budget annuel non préaffecté de la Fondation, dont l'utilisation est approuvée par le Conseil exécutif conformément aux priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé pour ONU-Habitat.

108. Les contributions préaffectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements et d'autres donateurs pour exécuter des activités précises inscrites au programme de travail. Ces contributions sont généralement affectées à des projets globaux, thématiques et multinationaux et comprennent les fonds d'affectation spéciale. Ces contributions sont basées sur des projets et sont collectées par le/la Directeur(riche) exécutif(ive) au titre de propositions de projets bilatéraux soumises aux donateurs.

109. Le tableau 18 fait apparaître l'évolution financière d'ONU-Habitat de 2019 à 2024 et indique la position financière en 2023 comparée aux montants proposés pour l'année 2024.

110. Les tableaux 19 et 20 font apparaître les besoins en ressources financières des fonds non préaffectés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2024. Les tableaux 21 et 22 font apparaître les besoins en ressources humaines au titre des ressources non préaffectées de la Fondation.

111. On trouvera dans le tableau 23 une comparaison du niveau des contributions reçues pour les périodes précédentes et actuelle par rapport au projet de budget. Les variations négatives indiquent que les États Membres ont effectivement versé moins que prévu au titre du budget approuvé.

112. Les tableaux 1 à 37 font apparaître l'affectation des fonds non affectés de la Fondation et des ressources humaines à tous les domaines thématiques qui comprennent les quatre sous-programmes, les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration, ainsi que l'appui au programme.

Tableau 18
Évolution financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses/Année</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023*</i>	<i>2024*</i>
Financement						
Soldes du Fonds et de la réserve en début d'exercice	1 280	1 001	(479)	(1 094,0)	4 922	6 805
Total partiel	1 280	1 001	(479)	(1 094,0)	4 922	6 805
Recettes						
Contributions au budget de l'année	5 128	4 861	2 556	7 564	3 152	3 974
Contributions à la stabilisation de la réserve	–	–	–	–	1 873	–
Produits des placements	94	35	4	(1,0)	10	–
Recouvrement des coûts	–	–	–	–	–	–
Produits divers	17	20	10	114,0	–	–
Total partiel	5 239	4 916	2 570	7 677	5 035	3 974
Total	6 519	5 917	2 091	6 583	9 957	10 779
Dépenses						
Traitements et indemnités des fonctionnaires	5 490	5 934	2 549	1 189	2 251	2 972
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	(1)	59	–	36	20	–
Subventions et transferts de fonds	–	50	50	–	50	50
Fournitures et consommables	–	–	–	–	41	–
Voyages	7	1	43	35	184	276
Frais de fonctionnement divers	20	343	532	392	238	676
Charges diverses	2	9	–	8	407	–
Total	5 518	6 396	3 185	1 662	3 152	3 974
Soldes du Fonds et de la réserve en fin d'exercice	1 001	(479)	(1 094)	4 921	6 805	6 805
Ajustement	–	–	–	1	–	–
Total partiel	1 001	(479)	(1 094)	4 922	6 805	6 805
Réserve opérationnelle	1 303	2 000	2 000	3 000	3 000	3 000
Remboursement du prêt	–	–	–	–	–	–
Soldes du Fonds en fin d'exercice	(302)	(2 479)	(3 094)	1 922	3 805	3 805

* *Prévisions*

Tableau 19
**Ressources nécessaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2022 (montant effectif)</i>	<i>2023 (montant approuvé)</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>Prévisions 2024</i>	<i>2023</i>	<i>Variations</i>	<i>2024</i>
Programme de travail								
Postes	268,5	1 325,7	574,0	43,3	1 899,7	8	5	13
Autres objets de dépense	23,4	384,8	59,0	15,3	443,8			–
Total partiel	291,9	1 710,5	633,0	37,0	2 343,5	8	5	13
Organes directeurs								
Postes	57,7	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	62,5	212,0	(49,0)	(23,1)	163,0			–
Total partiel	120,2	212,0	(49,0)	(23,1)	163,0	–	–	–
Direction exécutive et administration								
Postes	551,7	844,5	187,9	22,2	1 032,4	5	–	5
Autres objets de dépenses	108,2	154,3	8,8	5,7	163,1			–
Total partiel	659,9	998,8	196,7	19,7	1 195,5	5	–	5
Appui au programme								
Postes	353,5	42,2	(2,4)	(5,7)	39,8	1	–	1
Autres objets de dépenses	175,1	188,7	43,9	23,3	232,6			–
Total partiel	528,6	230,9	41,5	18,0	272,4	1	–	1
Total par catégorie								
Postes	1 231,4	2 212,4	759,5	34,3	2 971,9	14	5	19
Autres objets de dépense	369,2	939,8	62,7	6,8	1 002,5			–
Total	1 600,6	3 152,2	822,2	26,1	3 974,4	14	5	19

Tableau 20
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP1</i>	<i>SP2</i>	<i>SP3</i>	<i>SP4</i>	<i>OD</i>	<i>DEA</i>	<i>AAP</i>	<i>Total</i>
Poste	536,1	888,3	305,3	170,0		1 032,4	39,8	2 971,9
Voyages du personnel	26,2	43,7	45,4	38,4	14,0	93,7	14,8	276,2
Services contractuels	40,7	41,6	38,5	37,5	140,0	5,1	102,2	405,6
Frais généraux de fonctionnement	24,7	33,8	9,5	–	3,0	48,3	113,6	232,9
Mobilier et matériel	3,0	3,9	3,0	3,9	6,0	16,0	2,0	37,8
Subventions et contributions	–	–	–	50,0	–	–	–	50,0
Total	630,7	1 011,3	401,7	299,8	163,0	1 195,5	272,4	3 974,4
Postes	536,1	888,3	305,3	170,0		1 032,4	39,8	2 971,9
Autres objets de dépense	94,6	123,0	96,4	129,8	163,0	163,1	232,6	1 002,5
Total	630,7	1 011,3	401,7	299,8	163,0	1 195,5	272,4	3 974,4

Abréviations : SP = sous-programme ; OD = organes directeurs ; DEA = direction exécutive et administration ; AAP = appui au programme.

Tableau 21
Répartition estimative des postes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains par priorité stratégique

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total partiel	Agents des services généraux	
	SGA	D-1	P-5	P-3	P-2/1		AL	Total général
Sous-programme 1	–	1	–	1	–	2	2	4
Sous-programme 2	–	1	1	1	1	4	1	5
Sous-programme 3	–	1	–	–	–	1	1	2
Sous-programme 4	–	1	–	–	–	1	1	2
Direction exécutive et administration	1	1	1	–	1	4	1	5
Appui au programme	–	–	–	–	–	–	1	1
Total (2024)	1	5	2	2	2	12	7	19

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; D = Directeur ; P = Administrateur ; AL = Agent local.

Tableau 22
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : évolution des postes

Description	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Total	Agents des services généraux	
	SGA	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AL	Total général
2023	–	4	1	2	1	1	9	5	14
Augmentation/(diminution)	1	1	1	(2)	1	1	3	2	5
2024	1	5	2	–	2	2	12	7	19

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; D = Directeur ; P = Administrateur ; AL = Agent local.

Tableau 23
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : évolution des ressources

Description	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des contributions volontaires reçues	3 594	5 128	4 861	2 556	7 564
Budget approuvé	13 031	13 029	18 927	10 000	11 979
Variation	(9 437)	(7 901)	(14 066)	(7 444)	4 415

B. Réserve financière générale

113. Conformément à la règle 304.2 b) du Règlement financier (ST/SGB/2015/4), le montant de la réserve financière générale est déterminé selon que de besoin par le Conseil exécutif, sur recommandation du (de la) Directeur(rice) exécutif(ve). La réserve sert à garantir la liquidité du Fonds général, à amortir les fluctuations de trésorerie et à permettre à la Fondation de satisfaire aux autres exigences d'une gestion prudente du Fonds général.

114. Conformément à la décision du Conseil exécutif de novembre 2022, ONU-Habitat a pour politique de fixer la réserve des fonds non affectés de la Fondation à un niveau minimum de 3 millions de dollars ou à 20 % du budget approuvé pour l'exercice financier suivant, le montant le plus élevé étant retenu. Comme 20 % du budget proposé de 4 millions de dollars (800 000 dollars) sont inférieurs à 3 millions de dollars, le montant de la réserve pour 2024 sera de 3 millions de dollars.

C. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

Tableau 24
Ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023	Variation	2024	2023	2024
Fonds non préaffectés de la Fondation					
Postes	420,5	115,6	536,1	2	4
Autres objets de dépense	101,1	(6,5)	94,6		
Total partiel	521,6	109,1	630,7	2	4
Budget ordinaire					
Postes	1 885,5	–	1 885,5	13	13
Autres objets de dépense	353,8	(27,8)	326,0	–	–
Total partiel	2 239,3	(27,8)	2 211,5	13	13
Fonds préaffectés de la Fondation					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	9 315,4	2 095,3	11 410,7	–	–
Total partiel	9 315,4	2 095,3	11 410,7	–	–
Coopération technique					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépenses	24 577,9	1 079,8	25 657,7	–	–
Total partiel	24 577,9	1 079,8	25 657,7	–	–
Appui au programme					
Postes	878,3	914,8	1 793,1	5	9
Autres objets de dépense	170,2	101,7	271,9	–	–
Total partiel	1 048,5	1 016,5	2 065,0	5	9
Total par catégorie					
Postes	3 184,3	1 030,4	4 214,7	20	26
Autres objets de dépense	34 518,4	3 242,5	37 760,9	–	–
Total partiel	37 702,7	4 272,9	41 975,6	20	26

Tableau 25
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Total	Agents des services généraux		Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AL		
2023										
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	1	–	–	–	–	1	1		2
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4		13
Appui au programme	–	–	2	1	–	–	3	2		5
Total (2023)	1	2	3	4	2	1	13	7		20
Variations : (diminution)/augmentation										
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	–	1	–	1	1		2
Appui au programme	–	–	–	4	1	–	5	(1)		4
Variations nettes	–	–	–	4	2	–	6	–		6
2024										
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	1	–	–	1	–	2	2		4
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4		13
Appui au programme	–	–	2	5	1	–	8	1		9
Total (2024)	1	2	3	8	4	1	19	7		26

Abréviations : D = Directeur ; P = Administrateur ; AL = Agent local.

D. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Tableau 26
Ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023	Variation	2024	2023	2024
Fonds non préaffectés de la Fondation					
Postes	307,5	580,8	888,3	2	5
Autres objets de dépenses	91,6	31,4	123,0	–	–
Total partiel	399,1	612,2	1 011,3	2	5
Budget ordinaire					
Postes	2 210,1	–	2 210,1	16	16
Autres objets de dépenses	232,4	46,0	278,4	–	–
Total partiel	2 442,5	46,0	2 488,5	16	16
Fonds préaffectés de la Fondation					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	10 030,7	1 758,5	11 789,2	–	–
Total partiel	10 030,7	1 758,5	11 789,2	–	–
Coopération technique					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépenses	26 481,7	1 054,8	27 536,5	–	–
Total partiel	26 481,7	1 054,8	27 536,5	–	–
Appui au programme					
Postes	747,5	(131,0)	616,5	4	5
Autres objets de dépenses	143,8	71,4	215,2	–	–
Total partiel	891,3	(59,6)	831,7	4	5
Total par catégorie					
Postes	3 265,1	449,8	3 714,9	22	26
Autres objets de dépense	36 980,2	2 962,1	39 942,3	–	–
Total partiel	40 245,3	3 411,9	43 657,2	22	26

Tableau 27
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agents des services généraux		Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AL		
2023									
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	1	–	1	–	2	–	–	2
Budget ordinaire	1	2	4	2	2	11	5	–	16
Appui au programme	–	1	2	1	–	4	–	–	4
Total (2023)	1	4	6	4	2	17	5	–	22
Variations : (diminution)/augmentation									
Fonds non préaffectés de la Fondation	1	–	–	–	1	2	1	–	3
Appui au programme	–	–	(1)	(1)	–	(2)	3	–	1
Variations nettes	1	–	(1)	(1)	1	–	4	–	5
2024									

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					<i>Total</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total général</i>
	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>		<i>AL</i>	
Fonds non préaffectés de la Fondation	1	1	–	1	1	4	1	5
Budget ordinaire	1	2	4	2	2	11	5	16
Appui au programme	–	1	1	–	–	2	3	5
Total (2024)	2	4	5	3	3	17	9	26

Abréviations : D = Directeur ; P = Administrateur ; AL = Agent local.

E. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Tableau 28
Ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2022</i>	<i>Variation</i>	<i>2023</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
Fonds non préaffectés de la Fondation					
Postes	310,6	(5,3)	305,3	3	2
Autres objets de dépense	87,1	9,3	96,4		
Total partiel	397,7	4,0	401,7	3	2
Budget ordinaire					
Postes	2 132,2	–	2 132,2	14	14
Autres objets de dépense	248,6	30,9	279,5	–	–
Total partiel	2 380,8	30,9	2 411,7	14	14
Fonds préaffectés de la Fondation					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	8 360,7	1 290,1	9 650,8	–	–
Total partiel	8 360,7	1 290,1	9 650,8	–	–
Coopération technique					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	22 090,0	889,4	22 979,4	–	–
Total partiel	22 090,0	889,4	22 979,4	–	–
Appui au programme					
Postes	1 244,9	(569,5)	675,4	9	7
Autres objets de dépense	199,5	35,5	235,0	–	–
Total partiel	1 444,4	(534,0)	910,4	9	7
Total par catégorie					
Postes	3 687,7	(574,8)	3 112,9	26	23
Autres objets de dépense	30 985,9	2 255,2	33 241,1	–	–
Total partiel	34 673,6	1 680,4	36 354,0	26	23

Tableau 29
Répartition estimative des postes, par source de financement

Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agents des services généraux	Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AL	
2023								
Fonds non préaffectés de la Fondation	1	–	–	–	–	1	2	3
Budget ordinaire	–	2	5	3	1	11	3	14
Appui au programme	–	3	2	–	–	5	4	9
Total (2023)	1	5	7	3	1	17	9	26
Variations : (diminution)/augmentation								
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Appui au programme	–	(1)	(2)	–	–	(3)	1	(2)
Variations nettes	–	(1)	(2)	–	–	(3)	–	(3)
2024								
Fonds non préaffectés de la Fondation	1	–	–	–	–	1	1	2
Budget ordinaire	–	2	5	3	1	11	3	14
Appui au programme	–	2	–	–	–	2	5	7
Total (2024)	1	4	5	3	1	14	9	23

Abréviations : D = Directeur ; P = Administrateur ; AL = Agent local.

F. Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines

Tableau 30
Ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023	Variation	2024	2023	2024
Fonds non préaffectés de la Fondation					
Postes	287,1	(117,1)	170,0	1	2
Autres objets de dépense	105,0	24,8	129,8		
Total partiel	392,1	(92,3)	299,8	1	2
Budget ordinaire					
Postes	2 086,0	–	2 086,0	15	15
Autres objets de dépenses	336,1	30,9	367,0		
Total partiel	2 422,1	30,9	2 453,0	15	15
Fonds préaffectés de la Fondation					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépenses	8 903,7	1 374,4	10 278,1	–	–
Total partiel	8 903,7	1 374,4	10 278,1	–	–
Coopération technique					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	23 500,1	2 889,0	26 389,1	–	–
Total partiel	23 500,1	2 889,0	26 389,1	–	–
Appui au programme					
Postes	827,6	15,8	843,4	11	7
Autres objets de dépense	280,8	(55,7)	225,1	–	–
Total partiel	1 108,4	(39,9)	1 068,5	11	7

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023	Variation	2024	2023	2024
Total par catégorie					
Postes	3 200,7	(101,3)	3 099,4	27	24
Autres objets de dépense	33 125,7	4 263,4	37 389,1	–	–
Total partiel	36 326,4	4 162,1	40 488,5	27	24

Tableau 31
Répartition estimative des postes, par source de financement

Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agents des services généraux		Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AN	AL	
2023									
Fonds non préaffectés de la Fondation	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Budget ordinaire	–	1	4	5	1	11	–	4	15
Appui au programme	–	1	1	–	–	2	1	8	11
Total (2023)	1	2	5	5	1	14	1	12	27
Variations : (diminution)/ augmentation									
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Appui au programme	–	1	–	–	–	–	(1)	(4)	(4)
Variations nettes	–	–	–	(2)	–	(2)	(1)	(3)	(4)
2024									
Fonds non préaffectés de la Fondation	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Budget ordinaire	–	1	4	5	1	11	–	4	15
Appui au programme	–	2	1	–	–	3	–	4	7
Total (2024)	1	3	5	3	1	13	–	9	24

Abréviations : D = Directeur ; P = Administrateur ; AN = Administrateur recruté sur le plan national ;
AL = Agent local.

G. Organes directeurs

Tableau 32
Ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023	Variations	2024	2023	2024
Fonds non préaffectés de la Fondation					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	212,0	(49,0)	163,0	–	–
Total partiel	212,0	(49,0)	163,0	–	–
Budget ordinaire					
Postes	669,8	–	669,8	6	6
Autres objets de dépenses	48,6	–	48,6	–	–
Total partiel	718,4	–	718,4	6	6
Fonds préaffectés de la Fondation					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	95,4	14,7	110,1	–	–
Total partiel	95,4	14,7	110,1	–	–

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023	Variations	2024	2023	2024
Total par catégorie					
Postes	669,8	–	669,8	6	6
Autres objets de dépenses	356,0	(34,3)	321,7	–	–
Total partiel	1 025,8	(34,3)	991,5	6	6

Tableau 33
Répartition estimative des postes, par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Total	Agents des services généraux	Total général
	D-1	P-3		AL	
2023					
Budget ordinaire	1	2	3	3	6
Total (2023)	1	2	3	3	6
2024					
Budget ordinaire	1	2	3	3	6
Total (2024)	1	2	3	3	6

Abréviations : D = Directeur ; P = Administrateur ; AL = Agent local.

H. Direction exécutive et administration

Tableau 34
Ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2023	Variation	2024	2023	2024
Fonds non préaffectés de la Fondation					
Postes	844,5	187,9	1 032,4	5	5
Autres objets de dépense	154,3	8,8	163,1	–	–
Total partiel	998,8	196,7	1 195,5	5	5
Budget ordinaire					
Postes	1 618,9	–	1 618,9	9	9
Autres objets de dépense	221,3	–	221,3	–	–
Total partiel	1 840,2	–	1 840,2	9	9
Fonds préaffectés de la Fondation					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	2 256,5	453,4	2 709,9	–	–
Total partiel	2 256,5	453,4	2 709,9	–	–
Coopération technique					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépenses	40,5	1,6	42,1	–	–
Total partiel	40,5	1,6	42,1	–	–
Appui au programme					
Postes	1 490,5	(1 019,1)	471,4	12	6
Autres objets de dépense	212,8	(126,1)	86,7	–	–
Total partiel	1 703,3	(1 145,2)	558,1	12	6
Total par catégorie					
Postes	3 953,9	(831,2)	3 122,7	26	20
Autres objets de dépense	2 885,4	337,7	3 223,1	–	–
Total partiel	6 839,3	(493,5)	6 345,8	26	20

Tableau 35
Répartition estimative des postes, par source de financement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux</i>		<i>Total général</i>		
	<i>SSG</i>	<i>SGA</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>AN</i>		<i>AL</i>	<i>AC</i>
2023												
Fonds non préaffectés de la Fondation	-	-	1	-	2	-	1	4	-	1	-	5
Budget ordinaire	1	-	1	2	2	-	-	6	-	1	2	9
Appui au programme	-	-	-	1	3	2	-	6	1	5	-	12
Total (2023)	1	-	2	3	7	2	1	16	1	7	2	26
Variations : (diminution)/augmentation												
Fonds non préaffectés de la Fondation	-	1	-	1	(2)	-	-	-	-	-	-	-
Appui au programme	-	-	-	(1)	(2)	(2)	-	(5)	-	(1)	-	(6)
Variations nettes	-	1	-	-	(4)	(2)	-	(5)	-	(1)	-	(6)
2024												
Fonds non préaffectés de la Fondation	-	1	1	1	-	-	1	4	-	1	-	5
Budget ordinaire	1	-	1	2	2	-	-	6	-	1	2	9
Appui au programme	-	-	-	-	1	-	-	1	1	4	-	6
Total (2024)	1	1	2	3	3	-	1	11	1	6	2	20

Abréviations : SSG = Sous-secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint ; D = Directeur ;
P = Administrateur ; AN = Administrateur recruté sur le plan national ; AL = Agent local ; AC = Autres classes.

I. Appui au programme

Tableau 36
Ressources nécessaires, par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2022</i>	<i>Variation</i>	<i>2023</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
Fonds non préaffectés de la Fondation					
Postes	42,2	(2,4)	39,8	1	1
Autres objets de dépense	188,7	43,9	232,6	-	-
Total partiel	230,9	41,5	272,4	1	1
Budget ordinaire					
Postes	1 293,9	-	1 293,9	9	9
Autres objets de dépense	47,9	-	47,9	-	-
Total partiel	1 341,8	-	1 341,8	9	9
Fonds préaffectés de la Fondation					
Postes	-	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	114,2	17,6	131,8	-	-
Total partiel	114,2	17,6	131,8	-	-
Coopération technique					
Postes	-	-	-	-	-
Autres objets de dépense	19,5	0,8	20,3	-	-
Total partiel	19,5	0,8	20,3	-	-
Appui au programme					
Postes	1 750,5	861,7	2 612,2	20	22

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Variation	2023	2023	2024
Autres objets de dépenses	2 104,0	(148,9)	1 955,1	–	–
Total partiel	3 854,5	712,8	4 567,3	20	22
Total par catégorie					
Postes	3 086,6	859,3	3 945,9	30	32
Autres objets de dépenses	2 474,3	(86,6)	2 387,7	–	–
Total partiel	5 560,9	772,7	6 333,6	30	32

Tableau 37
Répartition estimative des postes, par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agents des services généralistes		Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AN	AL	
2023									
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Budget ordinaire	1	1	3	1	–	6	–	3	9
Appui au programme	–	–	5	3	2	10	1	9	20
	1	1	8	4	2	16	1	13	30
Variations : (diminution)/augmentation									
Appui au programme	–	–	–	1	–	–	–	1	2
Variations nettes	–	–	–	1	–	–	–	1	2
2024									
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Budget ordinaire	1	1	3	1	–	6	–	3	9
Appui au programme	–	–	5	4	2	11	1	10	22
Total (2024)	1	1	8	5	2	17	1	14	32

Abréviations : D = Directeur ; P = Administrateur ; AN = Administrateur recruté sur le plan national ;
AL = Agent local.

Annexe I

Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Au paragraphe 6 de son rapport, le Comité consultatif notait avoir été informé que le Corps commun d'inspection avait proposé d'entreprendre une évaluation de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, qui devait débiter en 2019 et s'achever en 2020. À la demande de la direction d'ONU-Habitat, l'évaluation a été reprogrammée pour 2020–2021 afin de permettre l'évaluation des processus de changements mis en train depuis les réformes entreprises en 2018 au sein d'ONU-Habitat.</p> <p>Au paragraphe 5 de son rapport numéro de référence AC/2225 daté du 30 juin 2022, le Comité consultatif a demandé que les futurs rapports incluent le niveau des contributions reçues pour les périodes précédentes et actuelles par rapport au budget proposé, ainsi que des explications sur les écarts observés.</p>	<p><i>État d'application : achevé</i></p> <p>Le Corps commun d'inspection a achevé son rapport, qui a été présenté au Conseil exécutif à sa réunion de novembre 2022 et à l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa session de juin 2023. Le rapport est disponible sur le site Web d'ONU-Habitat www.unhabitat.org.</p> <p><i>État d'application : achevé</i></p> <p>Il a été donné suite à cette demande dans le projet de budget pour 2024, où le tableau 23 contient les informations demandées.</p>

Annexe II

Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes

A/78/5/Add.9 « Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2022 – Rapport du Secrétaire général »

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) identifie les risques qui pourraient affecter l'exécution des projets avant la phase d'exécution afin de réduire au minimum les effets négatifs que produit le report des avantages attendus pour les sociétés concernées ; b) planifie et gère les procédures de recrutement des experts dans les bureaux extérieurs pour s'assurer de disposer en temps utile du personnel voulu et ainsi améliorer l'exécution des projets. (2015 A/71/5/Add.9, chap. II, par. 54)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Un nouveau guide relatif à la gestion des risques liés aux projets a été élaboré, dans lequel on trouve des orientations concernant la gestion des risques liés notamment au recrutement et aux activités non exécutées par les partenaires d'exécution. Des directives relatives à la mise en œuvre du dispositif de gestion globale des risques ont également été élaborées.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) organise des sessions de sensibilisation à la gestion du risque institutionnel pour permettre au personnel des bureaux de pays d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la mise en œuvre efficace du dispositif de gestion du risque institutionnel ; b) établit un inventaire des risques, conformément à ses propres directives relatives à la gestion du risque institutionnel, et prépare une synthèse des risques majeurs et des principales stratégies d'intervention en vue d'atténuer les risques liés à l'exécution des projets. (2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 13)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Un nouveau guide relatif à la gestion des risques liés aux projets a été élaboré, dans lequel on trouve des orientations concernant la gestion des risques liés notamment au recrutement et aux activités non exécutées par les partenaires d'exécution.</p> <p>Un inventaire des risques régionaux individuels a été établi. Un catalogue des risques institutionnels a été élaboré, de même qu'un projet d'inventaire des risques institutionnels, dont la version définitive sera établie à l'issue d'une dernière consultation. Au 30 juin 2020, 80 administrateurs(rices) avaient suivi avec succès une formation en ligne sur Inspira à la gestion du risque institutionnel. Une formation en présentiel destinée aux hauts responsables a été dispensée au siège en 2015 et des sessions de formation à la gestion du risque institutionnel ont été organisées dans les bureaux régionaux en 2017.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce le suivi de l'exécution des projets financés par des accords conditionnels afin de garantir que les produits puissent être effectivement comptabilisés, une fois les conditions remplies, et de réduire le montant du passif dans les états financiers. (2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 74)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat a mis en place des systèmes de suivi de l'exécution des projets financés par des accords conditionnels. Un rapport est régulièrement envoyé aux spécialistes de la gestion des projets afin de les tenir informés de l'état des subventions et de garantir une gestion efficace. Le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information aide également à assurer un suivi de l'exécution des projets, quelle que soit leur source de financement.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat fasse en sorte que le fond et les aspects financiers des descriptifs de projets soient examinés et approuvés par le Groupe consultatif sur les projets avant la signature des accords de financement correspondants, conformément aux directives de gestion axée sur les projets. (2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 19)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Le Comité d'examen des programmes examine tous les projets avant la signature des accords de financement, y compris le fond et les aspects financiers des descriptifs de projets. Toute dérogation doit faire l'objet d'une justification écrite.</p> <p>Le Comité d'examen évalue la faisabilité financière des projets qui lui sont présentés.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) verse les fonds destinés aux partenaires d'exécution en temps voulu, de sorte que les activités prévues puissent être menées dans les délais prescrits ; b) mette en place une procédure de paiement accélérée tenant compte des risques pour les pays hautement prioritaires ou en situation d'urgence, comme l'a proposé son bureau de pays en République arabe syrienne. (2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 32)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat a mis au point un système permettant d'améliorer la gestion des partenaires d'exécution. Le module d'attribution des subventions contribue également à l'amélioration de la gestion des partenaires d'exécution.</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat établisse des structures de gestion et des politiques et procédures administratives tenant compte de la nouvelle configuration par pôles fournissant des directives sur la gestion quotidienne des opérations assurées par les pôles au sein du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. (2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 51)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Toutes les équipes du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes sont désormais dirigées par des membres du personnel qui sont responsables des activités essentielles et bénéficient, lorsque nécessaire, de l'appui de non-fonctionnaires.</p> <p>Depuis que les commissaires aux comptes ont formulé cette recommandation, les mesures nécessaires ont été prises pour garantir que les membres du personnel assurent les fonctions essentielles au nom de l'Organisation dans la région. En atteste l'organigramme, qui montre que les activités de coordination au niveau du Bureau régional et des bureaux extérieurs sont menées par les membres du personnel (quelles que soient les sources de financement des activités, c'est-à-dire qu'elles soient financées par les ressources de base ou au titre d'un projet).</p> <p>Au Bureau régional, les fonctions essentielles sont assurées par des membres du personnel, à savoir le Représentant régional et l'administrateur chargé de la gestion des programmes.</p> <p>Les membres du personnel qui s'acquittent de fonctions essentielles sont épaulés par du personnel supplémentaire (fonctionnaires et non-fonctionnaires), qui les aide à mettre en œuvre le portefeuille de projets et le mandat d'ONU-Habitat dans la région.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à une analyse complète des registres relatifs aux subventions, en accordant une attention particulière aux cas mentionnés par le Comité. Le Programme devrait à cette occasion déterminer le statut des sommes versées aux partenaires d'exécution et reçues en application d'accords conditionnels, contrôler le respect des dispositions des accords conclus et, le cas échéant, demander le remboursement des ressources fournies en application de ces accords et corriger les écritures comptables. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 21)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat a mis au point un système permettant d'améliorer la gestion des partenaires d'exécution. Le module d'attribution des subventions contribue également à l'amélioration de la gestion des partenaires d'exécution. Le statut des transferts au partenaire d'exécution sera examiné et les mesures nécessaires seront prises pour donner suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat évalue la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation pour les comptes d'avances. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 22)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat procèdera à l'évaluation voulue et prendra les mesures nécessaires pour donner suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce les dispositions relatives à la supervision des projets et au contrôle interne énoncées dans la politique du Programme relative aux partenaires d'exécution afin d'éviter de maintenir une subvention pour laquelle aucune opération comptable n'a été effectuée pendant une longue période. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 23)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat a mis au point un système visant à améliorer la gestion des partenaires d'exécution. Le module d'attribution des subventions contribue également à l'amélioration de la gestion des partenaires d'exécution. La politique relative aux partenaires d'exécution est en cours d'actualisation et elle comprendra des orientations visant à prévenir les subventions inactives.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts applicables à toutes les unités d'ONU-Habitat, et communique des informations à ce sujet à ses pôles et bureaux. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 42)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat travaille à l'élaboration d'un guide interne pour le recouvrement intégral des coûts conformément aux directives établies par New York.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat intègre dans son Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité les évaluations à mi-parcours et de fin de projet de tous ses projets. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 62)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>ONU-Habitat n'utilise plus le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité comme système de gestion des projets et, par conséquent, le Groupe de l'évaluation indépendante ne l'utilise plus. Le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information est le nouveau système de gestion des projets utilisé dans tout le Secrétariat, mais il ne comporte pas encore de module</p>

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore les contrôles liés aux rapports d'évaluation prévus au paragraphe 19 de sa politique de gestion axée sur les projets. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 63)</p>	<p>d'évaluation. A l'heure actuelle, le Groupe de l'évaluation utilise une base de données hors ligne pour gérer les évaluations à mi-parcours et/ou de fin de projet de tous les projets. Il s'agit là d'une méthode qui fonctionne bien. ONU-Habitat estime que la recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.</p> <p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Au paragraphe 19 de la politique de gestion axée sur les projets, il est indiqué que tous les projets dont le budget est supérieur à 5 millions de dollars doivent faire l'objet d'une évaluation en fin de projet et qu'une évaluation à mi-parcours est recommandée pour les projets dont le budget est supérieur à 5 millions de dollars et dont la durée est égale ou supérieure à quatre ans. Les projets dont le budget est inférieur à 5 millions de dollars peuvent faire l'objet d'une évaluation à titre prioritaire en cas d'obligation, à des fins stratégiques ou thématiques ou à des fins de démonstration, imposée par le directeur ou la directrice de programme. Tous les projets doivent faire l'objet d'un rapport de fin de projet. Le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité, dont ONU-Habitat se servait auparavant comme système de gestion des projets, ayant été abandonné au profit du Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information, qui est le système de gestion des projets mis en place dans tout le Secrétariat, le Groupe de l'évaluation ne peut plus se servir du Système pour améliorer les contrôles liés aux rapports d'évaluation et utilise à la place une base de données hors ligne qui contient tous les rapports d'évaluation à mi-parcours et de fin de projet. Un répertoire a été créé pour stocker les rapports en question. Il se trouve sur SharePoint et peut être consulté par l'ensemble de l'organisation.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à un examen des charges afférentes aux projets dirigés ou appuyés par des consultants. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 77)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat vérifiera les frais de voyage afin de repérer tout montant ayant été inscrit par erreur dans la catégorie des voyages du personnel et procédera manuellement à la correction voulue en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.</p>
<p>Le Comité recommande que, dans le cadre de cet examen, ONU-Habitat demande que les charges afférentes aux voyages soient reclassées dans le compte connexe et apporte les corrections voulues aux écritures comptables. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 78)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat vérifiera les frais de voyage afin de repérer tout montant ayant été inscrit par erreur dans la catégorie des voyages du personnel et procédera manuellement à la correction voulue en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.</p>
<p>Le Comité recommande que le Programme renforce les mesures visant à repérer et rectifier les erreurs de classification des frais de voyage et fixe clairement l'étendue et la fréquence des contrôles. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 79)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>En collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, ONU-Habitat passera en revue les mesures actuellement mises en place pour repérer et rectifier les erreurs de classification des frais de voyage et apportera les améliorations nécessaires.</p>
<p>Le Comité recommande qu'à chaque échelon administratif d'ONU-Habitat soit établi un catalogue de risques complet, en application des directives relatives à la mise en œuvre du dispositif de gestion globale des risques établies par l'organisation. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 107)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>ONU-Habitat a établi un catalogue complet des risques institutionnels ainsi que des inventaires de risques pour chacun des échelons administratifs.</p>
<p>Le Comité recommande que l'administration d'ONU-Habitat facilite puis valide le recensement des risques effectué par chacun de ses bureaux régionaux, ce qui lui donnera une meilleure vue d'ensemble des difficultés et des facteurs de risque propres à chaque région et des moyens d'atténuer les risques pesant sur ses bureaux au niveau local. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 108)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>ONU-Habitat a établi un catalogue complet des risques institutionnels ainsi que des inventaires de risques pour chacun de ses échelons administratifs.</p>

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore le contrôle des congés annuels afin de s'assurer que tout congé est demandé, et approuvé par les superviseurs concernés avant d'être pris. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 127)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé En collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, ONU-Habitat a mis au point un outil de suivi des congés.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat consulte périodiquement et en temps voulu le système de demande de congés afin de repérer les absences non comptabilisées et, au besoin, de procéder à une retenue sur le salaire des fonctionnaires concernés. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 128)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entamé une discussion avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, avec lequel il conviendra des mesures à prendre pour donner pleinement suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place des contrôles suffisants concernant les accords juridiquement contraignants afin que les contributions volontaires soient correctement comptabilisées au cours de l'année où lesdits accords prennent effet. (2019 A/75/5/Add.9, par. 19)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé Le Groupe des finances et du budget d'ONU-Habitat a mis au point un tableau de bord à l'aide de la solution Power BI pour contrôler les contributions volontaires reçues ainsi que leur enregistrement et leur comptabilisation. ONU-Habitat diffuse les rapports établis à partir des tableaux de bord et communique régulièrement avec les responsables de la gestion des programmes et les équipes de projet afin de s'assurer que tous les accords signés à la fin d'une période donnée ont débouché sur la création et l'approbation de subventions par l'Office des Nations Unies à Nairobi et que les montants concernés ont été comptabilisés au titre de la période appropriée.</p>
<p>Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Afghanistan, de la République démocratique populaire lao et des Philippines, ainsi que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, veillent à ce que les délais de réalisation des produits soient respectés, de même que l'échéancier des versements, afin d'améliorer l'exécution des projets avec les partenaires de réalisation, selon les modalités prévues. (2019 A/75/5/Add.9, par. 57)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé Dans le cas des Philippines, un outil de suivi a été mis au point. Concernant la République démocratique populaire lao, le bureau de pays tient à jour un tableau de suivi des accords de coopération afin de contrôler l'état des paiements, lesquels sont déclenchés par la réalisation des produits. S'agissant de l'Afghanistan, les paiements effectués en faveur des bénéficiaires individuels apparaissent clairement dans l'outil de suivi, et les rapports y relatifs sont examinés par les sections responsables des subventions et des services financiers. Les bureaux de pays de l'Afghanistan, du Laos et des Philippines ont élaboré des systèmes de suivi permettant de contrôler les délais de réalisation des produits et le respect de l'échéancier de paiement.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays du Sri Lanka et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique prennent des mesures pour approuver les versements aux partenaires d'exécution conformément aux exigences obligatoires prévues dans l'accord, qui doivent être reçues avant ou au même moment que les demandes de paiement. (2019 A/75/5/Add.9, par. 58)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé La Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le Sri Lanka ont déjà pris des mesures. L'accord de coopération examiné par le Comité des commissaires aux comptes n'avait pas fait l'objet d'un rapport d'audit en raison de problèmes de procédure au niveau gouvernemental. Le rapport d'audit a depuis été communiqué et l'accord de coopération a été conclu avec succès. En outre, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le bureau national ont mis en place un système de suivi permettant de contrôler les modalités et les conditions prévues dans l'accord avant que d'autres versements ne soient effectués. Le rapport d'achèvement de l'accord de coopération et le rapport d'audit correspondant peuvent être présentés sur demande.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que le siège d'ONU-Habitat, prennent les mesures nécessaires pour que la valeur maximale des accords de communauté soit réexaminée et clairement définie dans un instrument officiel. (2019 A/75/5/Add.9, par. 77)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a mis à jour les modèles d'accords communautaires en y précisant la valeur maximale de ces accords. La version actualisée du modèle a été diffusée, de même que des orientations sur l'utilisation de l'accord et de l'instrument juridique.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que l'indemnisation des heures supplémentaires, sous forme de congé de compensation et de rémunération en espèces, soit calculée conformément aux dispositions de la circulaire</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entamé une discussion avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, avec lequel il conviendra</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>UNON/IC/2015/07 et aux instructions pertinentes, en respectant l'horaire de travail établi au lieu d'affectation de Nairobi. (2019 A/75/5/Add.9, par. 150)</p>	<p>des mesures à prendre pour donner pleinement suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat examine et corrige les cas pour lesquels le calcul s'est avéré erroné concernant les congés de compensation, la rémunération en espèces d'heures supplémentaires fondée sur des horaires incorrects, et les paiements dépassant les taux établis. (2019 A/75/5/Add.9, par. 151)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entamé une discussion avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, avec lequel il conviendra des mesures à prendre pour donner pleinement suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande à ONU-Habitat de réglementer l'heure de la pause déjeuner le vendredi afin que les heures supplémentaires soient calculées correctement. (2019 A/75/5/Add.9, par. 152)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entamé une discussion avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, avec lequel il conviendra des mesures à prendre pour donner pleinement suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat examine le nombre d'heures supplémentaires effectué chaque mois, en se concentrant sur les cas où la limite autorisée de 40 heures est dépassée, et d'exiger une autorisation exceptionnelle chaque fois que ce plafond est dépassé. (2019 A/75/5/Add.9, par. 153)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé Les cas d'heures supplémentaires concernaient la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui s'était tenue en mai 2019. ONU-Habitat a travaillé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour corriger les cas signalés et faire en sorte que les calculs soient faits selon les règles à l'avenir. Une liste des membres du personnel ayant effectué des heures supplémentaires en 2022 a été communiquée, de même que les autorisations accordées à celles et ceux ayant dépassé la limite des 40 heures.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat passe en revue les délégations de pouvoir accordées aux membres de son personnel sur le portail en ligne dédié, en application de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2019/2, et qu'il remédie aux incohérences constatées dans l'attribution des droits d'accès à Umoja. (2019 A/75/5/Add.9, par. 175)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a terminé l'examen des délégations de pouvoir en cours de validité et s'est assuré que les droits d'accès correspondants étaient attribués dans Umoja et que les droits d'accès liés à toutes les délégations de pouvoir qui n'étaient plus valides avaient été révoqués ou avaient expiré, selon le cas. Une version téléchargée du portail est fournie comme preuve.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette à jour les informations figurant dans le rapport sur les équipements générés par Umoja conformément au cours de formation Umoja SC119 sur la gestion des biens, en indiquant pour chaque équipement son emplacement et l'utilisateur qui en a la responsabilité. (2019 A/75/5/Add.9, par. 195)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat complétera les données relatives aux biens qui ont été transférées de l'ancien système à Umoja.</p>
<p>Le Comité recommande que les utilisateurs responsables des équipements opérationnels soient membres du personnel d'ONU-Habitat. (2019 A/75/5/Add.9, par. 196)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours Les membres du personnel d'ONU-Habitat sont responsables des équipements opérationnels. Cette recommandation a été appliquée et des éléments de preuve ont été communiqués.</p>
<p>Le Comité recommande que le siège d'ONU-Habitat prenne des mesures pour que la comptabilisation à l'actif et la cession des immobilisations corporelles soient correctement enregistrées, à la date de la réception ou de la cession par l'entité, et sur la base des informations figurant dans les bons à enlever correspondants. (2019 A/75/5/Add.9, par. 207)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entamé une discussion avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, avec lequel il conviendra des mesures à prendre pour donner pleinement suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat calcule l'amortissement de ses actifs à compter de la date de leur mise en service, conformément au principe d'exécution défini dans les directives de l'Organisation des Nations Unies sur l'application des normes IPSAS et au paragraphe 71 de la norme IPSAS 17. (2019 A/75/5/Add.9, par. 208)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat conviendra avec l'Office des Nations Unies à Nairobi des mesures à prendre pour que les actifs soient amortis conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière applicables.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat collabore avec le Siège de l'ONU en vue d'abandonner progressivement la méthode du coût standard et mette sa comptabilité en</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat poursuivra les échanges et collaborera avec le Siège en vue d'abandonner progressivement la méthode du coût standard et de mettre sa comptabilité en conformité</p>

Résumé de la recommandation

conformité avec les dispositions des normes IPSAS relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles.

(2019 A/75/5/Add.9, par. 215)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat collabore avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies en vue de procéder régulièrement à une révision de la valeur résiduelle des actifs en général et des actifs intégralement amortis mais toujours utilisés, et notamment d'attribuer une durée d'utilité et une valeur résiduelle appropriées à ces actifs, comme le prévoit la norme IPSAS 17.

(2019 A/75/5/Add.9, chap. II, par. 226)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce le suivi de la procédure de paiement, afin d'éviter que des factures ne soient pas réglées du fait de l'absence des documents requis.

(2019 A/75/5/Add.9, par. 247)

Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique officialisent l'utilisation des espaces de travail fournis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

(2019 A/75/5/Add.9, par. 258)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que le Comité des technologies de l'information et de la communication se réunisse régulièrement afin qu'il puisse atteindre les objectifs et buts fixés dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/17 et s'acquitter de son mandat.

(2019 A/75/5/Add.9, par. 292)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat régularise les postes non soldés et engagements en cours pour les subventions clôturées sur le plan opérationnel et fasse en sorte que la clôture financière intervienne en temps voulu, de manière à améliorer l'efficacité financière du Programme et l'exactitude des états financiers.

(2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 24)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat régularise les dépenses de personnel d'un montant de 64 637,69 dollars en les imputant aux subventions en phase opérationnelle et qu'il contrôle régulièrement l'utilisation des subventions pour s'assurer qu'aucune autre dépense de personnel ne soit comptabilisée au titre de subventions en cours de clôture.

(2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 29)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat applique strictement la règle générale concernant la gestion des comptes à montant fixe.

(2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 34)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat établisse les rapports d'activité trimestriels prévus dans le plan stratégique pour la période 2020–2023 afin de fournir des informations exhaustives aux fins de la prise de décision et de la planification future.

(2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 53)

Le Comité recommande de nouveau qu'ONU-Habitat prenne des mesures pour éviter les modifications rétroactives avant de signer de nouveaux contrats.

(2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 101)

Suite donnée à la recommandation

avec les dispositions des normes IPSAS relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles.

État d'application : en cours

ONU-Habitat poursuivra la discussion et collaborera avec le Siège de l'ONU en vue de procéder régulièrement à une révision de la valeur résiduelle des actifs en général et des actifs intégralement amortis mais toujours utilisés, dans le respect des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financières applicables.

État d'application : en cours

ONU-Habitat, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, examinera les problèmes recensés par les commissaires aux comptes et conviendra des mesures à prendre pour améliorer la procédure de paiement afin qu'elle se déroule en temps voulu et ne soit pas inutilement retardée.

État d'application : achevé

La FAO a prolongé le contrat de location des postes de travail utilisés par ONU-Habitat au-delà de sa durée de validité initiale.

État d'application : en cours

Les membres du Comité des technologies de l'information et de la communication ayant été nommés, celui-ci commencera à se réunir pour atteindre ses objectifs.

État d'application : en cours

ONU-Habitat a mis au point un système permettant d'améliorer la gestion des subventions. Le module d'attribution des subventions contribue également à l'amélioration de la gestion des partenaires d'exécution. Les transferts effectués en faveur des partenaires d'exécution seront examinés et les postes non soldés et engagements en cours pour les subventions clôturées sur le plan opérationnel seront régularisés en conséquence.

État d'application : en cours

ONU-Habitat veillera à ce que les dépenses de personnel à imputer sur les deux subventions soient régularisées, comme recommandé. ONU-Habitat a mis au point un système permettant d'améliorer la gestion des subventions. Le module d'attribution des subventions contribue également à l'amélioration de la gestion des partenaires d'exécution.

État d'application : en cours

ONU-Habitat, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, appliquera la règle générale concernant les comptes à montant fixe.

État d'application : achevé

ONU-Habitat présente des informations actualisées aux États Membres au moyen de la publication trimestrielle *Urban Impact*. Un rapport trimestriel sur l'état d'avancement de l'exécution du budget-programme annuel et un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique sont établis.

État d'application : en cours

ONU-Habitat, en collaboration avec la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi, a mis en place un mécanisme de contrôle des modifications rétroactives, qui sont désormais évitées dans la plupart des cas et dûment justifiées dans le cas des contrats en défaut.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat s'acquitte de ses obligations en matière de gestion des contrats, notamment qu'il s'assure qu'une évaluation complète des prestations du fournisseur soit menée avant de traiter toute prolongation d'un contrat existant. (2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 107)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat poursuivra les échanges avec la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi et s'assurera que la recommandation des commissaires aux comptes est pleinement appliquée. Un cours de remise à niveau sera organisé à l'intention du personnel travaillant sur la gestion des contrats au sein d'ONU-Habitat. ONU-Habitat a renforcé le suivi des non-fonctionnaires. Les bureaux ont mis au point un mécanisme de contrôle qui facilite l'examen de la durée du contrat.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce la gestion des contrats de service des vacataires en limitant la durée de leurs périodes de service et qu'il procède à des évaluations intermédiaires des consultants et des vacataires, conformément aux dispositions de l'instruction administrative correspondante. (2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 131)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a renforcé le suivi des non-fonctionnaires. Les bureaux ont mis au point un mécanisme de contrôle qui facilite l'examen de la durée du contrat.</p>
<p>Le Comité recommande qu'en collaboration avec l'UNOPS, ONU-Habitat modifie les contrats des vacataires en précisant l'étendue des droits à prestations qui s'y rattachent, conformément à l'instruction administrative correspondante. (2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 132)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours Le Département de l'appui opérationnel s'attache actuellement à unifier toutes les entités du système des Nations Unies qui bénéficient de services fournis par l'UNOPS. Le Directeur du Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité et la direction de l'UNOPS réviseront le mémorandum d'accord, dans le respect des instructions et directives formulées par le Département de l'appui opérationnel. ONU-Habitat bénéficiera de l'appui de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour donner pleinement suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce qu'un accord interorganisations soit signé avec les entités concernées et que le coût ou la juste valeur des avantages du personnel soit comptabilisé de manière fiable. (2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 147)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat bénéficiera de l'appui de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour donner pleinement suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat nomme les membres du Comité des technologies de l'information et de la communication en tenant compte de sa nouvelle structure organisationnelle. (2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 154)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé Les membres du Comité des technologies de l'information et de la communication ont été nommés en tenant compte de la nouvelle structure organisationnelle, comme indiqué par une note.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat attribue des codes-barres à tous les articles de matériel qui relèvent de sa responsabilité afin d'en assurer la traçabilité et qu'il renseigne les dates d'acquisition, qui correspondent au début de la durée d'utilité des actifs. (2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 172)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat organisera une formation de remise à niveau sur la gestion des actifs à l'intention des membres du personnel du bureau de pays en Égypte et de toutes les personnes référentes concernées. La formation portera notamment sur la gestion des actifs dans Umoja.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce son dispositif de planification des voyages afin de garantir que la réservation et l'achat des billets aient lieu 16 jours avant le début du voyage. (2020 A/76/5/Add.9, chap. II, par. 181)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours Bien qu'il ne soit pas toujours possible de respecter la règle des 16 jours en raison de circonstances indépendantes de la volonté d'ONU-Habitat, telles que des demandes adressées tardivement par des donateurs ou des gouvernements, ce dernier vérifie chaque trimestre que les plans de voyage sont respectés, ce qui est généralement le cas.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat continue de s'attacher en priorité à mobiliser des ressources de base et encourage son équipe de direction à soutenir la Directrice exécutive à cet égard. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 25)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé La mobilisation des ressources de base continue de figurer parmi les priorités d'ONU-Habitat. Elle fait partie du plan de travail annuel de l'équipe de direction, qui soutient la Directrice exécutive à cet égard.</p>
<p>Le Comité recommande également qu'ONU-Habitat établisse régulièrement un rapport sur les ressources de base afin d'accroître la transparence et de mieux rendre compte aux donateurs. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 26)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat élabore régulièrement des rapports financiers intérimaires, qu'il communique aux États Membres et au CCQAB et qu'il met à la disposition du public sur son site Web. Les rapports financiers intermédiaires</p>

Résumé de la recommandation

Le Comité recommande en outre qu'ONU-Habitat établisse un rapport en se fondant sur les résultats d'enquêtes menées auprès des donateurs de ressources de base (anciens, actuels et potentiels), ainsi que sur les échanges qu'il aura eus avec eux et y détermine l'écart entre les attentes de ces derniers et la situation actuelle.

(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 27)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat poursuive ses efforts, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour examiner régulièrement les soldes de trésorerie afférents aux subventions et apurer les comptes des subventions clôturées ayant un solde positif.

(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 32)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce, en coopération avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, sa procédure de contrôle interne et procède régulièrement à des activités de suivi et à des vérifications afin de s'assurer de l'exactitude des documents comptables.

(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 39)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat communique régulièrement avec les donateurs au sujet de la possibilité de recouvrer les contributions volontaires à recevoir, en particulier lorsqu'il s'agit de subventions en cours de clôture, et procède en temps voulu à leur comptabilisation en pertes ou à leur dépréciation si nécessaire.

(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 45)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat modifie le budget de l'exercice 2023 et améliore la procédure d'examen des budgets de sorte que tous les budgets à venir se conforment à des règles cohérentes et comparables.

(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 54)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat établisse un plan d'austérité complet et veille à ce que celui-ci soit effectivement appliqué afin de remédier aux difficultés financières auxquelles il se heurte.

(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 65)

Suite donnée à la recommandation

contiennent une section « II. Exécution du budget des ressources de base » qui comprend des informations sur les recettes, les dépenses et les actifs nets en fin d'exercice au titre de trois types de ressources de base, à savoir les ressources non préaffectées de la Fondation, la dotation provenant du budget ordinaire et les ressources servant à l'appui au programme. En outre, un rapport mensuel sur l'état du financement est communiqué aux États Membres. Le bulletin d'information Urban Impact, dans lequel sont mises en avant les principales activités d'ONU-Habitat, est diffusé aux États Membres tous les trimestres.

État d'application : en cours

ONU-Habitat a lancé une enquête auprès des donateurs (anciens, actuels et potentiels) et organisé un certain nombre de réunions bilatérales avec eux. Il établira et communiquera également un rapport présentant les résultats de l'enquête et des réunions bilatérales aux donateurs.

État d'application : en cours

ONU-Habitat a mis au point un système permettant d'améliorer la gestion des subventions. Le module d'attribution des subventions contribue également à l'amélioration de la gestion des partenaires d'exécution. ONU-Habitat examinera les soldes de trésorerie afférents aux subventions et apurera les comptes des subventions clôturées ayant un solde positif.

État d'application : en cours

ONU-Habitat collaborera avec l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue de renforcer encore sa procédure de contrôle interne et de procéder régulièrement à des activités de suivi et à des vérifications des documents comptables.

État d'application : en cours

ONU-Habitat continuera de suivre et d'examiner régulièrement les créances anciennes relatives aux contributions volontaires, de communiquer régulièrement avec les donateurs au sujet de la possibilité de recouvrer les créances en souffrance, en particulier lorsqu'il s'agit de subventions en cours de clôture, et de procéder à la comptabilisation en pertes ou à la dépréciation des créances anciennes irrécouvrables conformément à sa politique, qui doit être développée et précisée.

État d'application : achevé

L'erreur tient au fait que dans la version précédente, les consultants financés au moyen de fonds préaffectés étaient présentés dans la rubrique « Consultants » au lieu de la rubrique « Autres dépenses de personnel ». ONU-Habitat a corrigé cette erreur et les fonds préaffectés de la Fondation et la coopération technique affichent désormais des montants nuls pour ces secteurs.

État d'application : achevé

ONU-Habitat établit un programme de travail annuel, soumis aux États Membres et approuvé par le Conseil exécutif, dans lequel la Directrice exécutive présente les mesures qui seront prises au cours de la période dans divers domaines d'activité, y compris les mesures d'austérité, notamment en ce qui concerne les postes qui font l'objet de recrutements, les postes à geler et les mesures de réduction des coûts. Dans le cadre des efforts concertés qu'il déploie en vue de mobiliser des ressources, ONU-Habitat a :

1) Instauré les mesures financières convenues afin de limiter les dépenses aux montants approuvés de 3 millions de dollars (pour le secteur des ressources de la Fondation non

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande également qu'ONU-Habitat passe en revue la répartition de ses postes et de ses ressources humaines pour analyser plus avant sa priorité en matière d'emploi et la répartition de ses ressources afin de faciliter la procédure de sélection chaque fois que les fonds nécessaires sont disponibles.</p> <p>(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 66)</p>	<p>préaffectées) et de 10 millions de dollars pour l'appui au programme ;</p> <p>2) Pris la décision de geler 22 postes vacants financés par la Fondation et le budget des dépenses d'appui au programme.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat passera régulièrement en revue la répartition de ses postes et de ses ressources humaines afin d'analyser plus avant les priorités en matière d'emploi.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat élabore un projet de plan annuel relatif à l'emploi de non-fonctionnaires comprenant une analyse de la demande et un plan de recrutement afin d'avoir un meilleur contrôle sur ces effectifs.</p> <p>(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 78)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>À l'heure actuelle, les bureaux d'ONU-Habitat élaborent des plans annuels relatifs à l'emploi de non-fonctionnaires qui leur permettront d'avoir un meilleur contrôle sur ces effectifs.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ce que les contrats conclus avec les consultants et vacataires ne dépassent pas les durées maximales de recrutement prescrites dans l'instruction administrative ST/AI/2013/4.</p> <p>(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 83)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Les bureaux d'ONU-Habitat ont mis en place un mécanisme de suivi des contrats octroyés aux non-fonctionnaires afin de s'assurer qu'ils ne dépassent pas la durée maximale de recrutement.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la gestion des consultants et des vacataires en veillant à ce que des évaluations complètes de la performance de ces derniers soient menées en temps voulu et en étayant mieux les dossiers d'évaluation en question.</p> <p>(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 93)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Les évaluations de la performance des consultants et vacataires sont réalisées en temps voulu et doivent être menées à bien avant que les paiements, y compris les paiements finals versés à la fin du contrat, ne leur soient versés.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat définisse plus clairement les limites et l'étendue des prestations prévues dans les contrats et mette en place un mécanisme de gestion des non-fonctionnaires recrutés par l'intermédiaire du PNUD et de l'UNOPS, en consultation avec le département compétent du Siège de l'ONU.</p> <p>(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 102)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Tous les non-fonctionnaires recrutés par l'intermédiaire du PNUD ou de l'UNOPS sont soumis aux dispositions juridiques des accords de prestation de services et d'autres accords juridiquement approuvés, fondés sur des mémorandums d'accord conclus avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et conformes aux réformes organisationnelles (en particulier la Stratégie relative aux activités opérationnelles – BOS). Il n'y a aucun risque pour l'organisation.</p> <p>ONU-Habitat considère que cette recommandation a été appliquée, car des précisions ont été apportées, comme indiqué ci-dessus. ONU-Habitat a mis en place un mécanisme de suivi de la gestion des contrats octroyés aux consultants et aux vacataires, comme en témoignent les réponses fournies à d'autres recommandations correspondantes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place un mécanisme permettant de rassembler les données et les dossiers de recrutement des non-fonctionnaires et d'effectuer des recoupements entre ces données, conformément aux règles que le Secrétariat aura clarifiées et compte dûment tenu du principe du meilleur rapport qualité-prix.</p> <p>(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 109)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat mettra en place le mécanisme voulu et prendra des mesures en vue de donner suite à la recommandation du Comité.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat complète les informations relatives aux projets « transformés » et mette à jour comme il convient et en temps voulu les informations relatives aux projets saisies dans la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information.</p> <p>(2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 120)</p>	<p><i>État d'application</i> : recommandation devenue caduque (Le Comité des commissaires aux comptes a demandé qu'elle soit classée)</p> <p>ONU-Habitat a examiné les projets transformés dans le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information (Umoja), consulté l'équipe chargée de la mise en service d'Umoja à New York, notamment en essayant différentes options, et il a été conclu</p>

Résumé de la recommandation

Le Comité recommande également qu'ONU-Habitat contrôle l'exhaustivité et la qualité des données relatives aux projets saisies au niveau de l'entité dans le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information et fasse en sorte que le suivi de l'état d'avancement des projets et la mise à jour des informations enregistrées dans le système soient pris en compte dans l'évaluation de la performance des directeurs de projet. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 129)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore la gestion des risques en complétant le plan type de traitement et de gestion des risques et l'inventaire des risques liés aux projets, conformément aux directives relatives à la mise en œuvre du dispositif de gestion globale des risques, et télécharge ces documents dans le Système intégré de planification, de gestion et de communication de

Suite donnée à la recommandation

que, du fait des pratiques qui avaient cours à l'époque et de l'approche qui avait été suivie dans le cadre du Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information pour convertir les projets de la composante ECC (Enterprise Core Component), il n'était pas possible de compléter les informations relatives aux projets convertis dans le Système. Les projets pourront suivre leur cycle de vie et être clôturés sur le plan opérationnel dans la composante ECC, puis marqués en conséquence comme clôturés dans le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information.

État d'application : achevé

ONU-Habitat a procédé à un examen complet des projets créés dans le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information afin de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données relatives aux projets qui ont été saisies (module de planification). Les informations manquantes ont été actualisées et les documents pertinents ont été téléchargés. De même, il a été procédé à un examen complet du module de contrôle du système, par suite de quoi les données de suivi manquantes par rapport aux documents contenant les indicateurs ont été téléchargées.

Pour assurer la continuité de l'exhaustivité et de la qualité des données obtenues grâce à cet exercice, le Comité d'examen des projets utilise désormais la procédure d'approbation du Système intégré pour faciliter son travail, l'approbation du Comité étant désormais effectuée dans le cadre du système. En conséquence, l'ancienne structure d'approbation du Système intégré a été désactivée et remplacée par de nouvelles procédures créées pour le Comité d'examen des projets, tant pour le Comité du siège que pour les Comités régionaux.

En outre, comme suite à la note de la Directrice exécutive, tous les directeurs de projets au siège et dans les bureaux extérieurs ont ajouté dans leurs procédures respectives une responsabilité et des objectifs précis visant à garantir l'exhaustivité, la qualité et la validité des données relatives aux projets dans le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information.

De plus, pour que l'état d'avancement et la qualité des activités des partenaires d'exécution puissent être améliorés, notamment en évaluant les résultats obtenus par ces derniers, en assurant un suivi et en communiquant des informations à cet égard dans le module d'attribution des subventions d'Umoja, tous les directeurs de projet au siège et dans les bureaux extérieurs ont ajouté dans leurs procédures une responsabilité et des objectifs précis à cet effet, dans le cadre de leurs projets respectifs (lorsqu'ils existent).

ONU-Habitat considère que cette recommandation a été appliquée.

Le Groupe de la planification stratégique est chargé de l'approbation dans le module de contrôle du Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information. Il examine les données de suivi et les pièces justificatives téléchargées.

État d'application : achevé

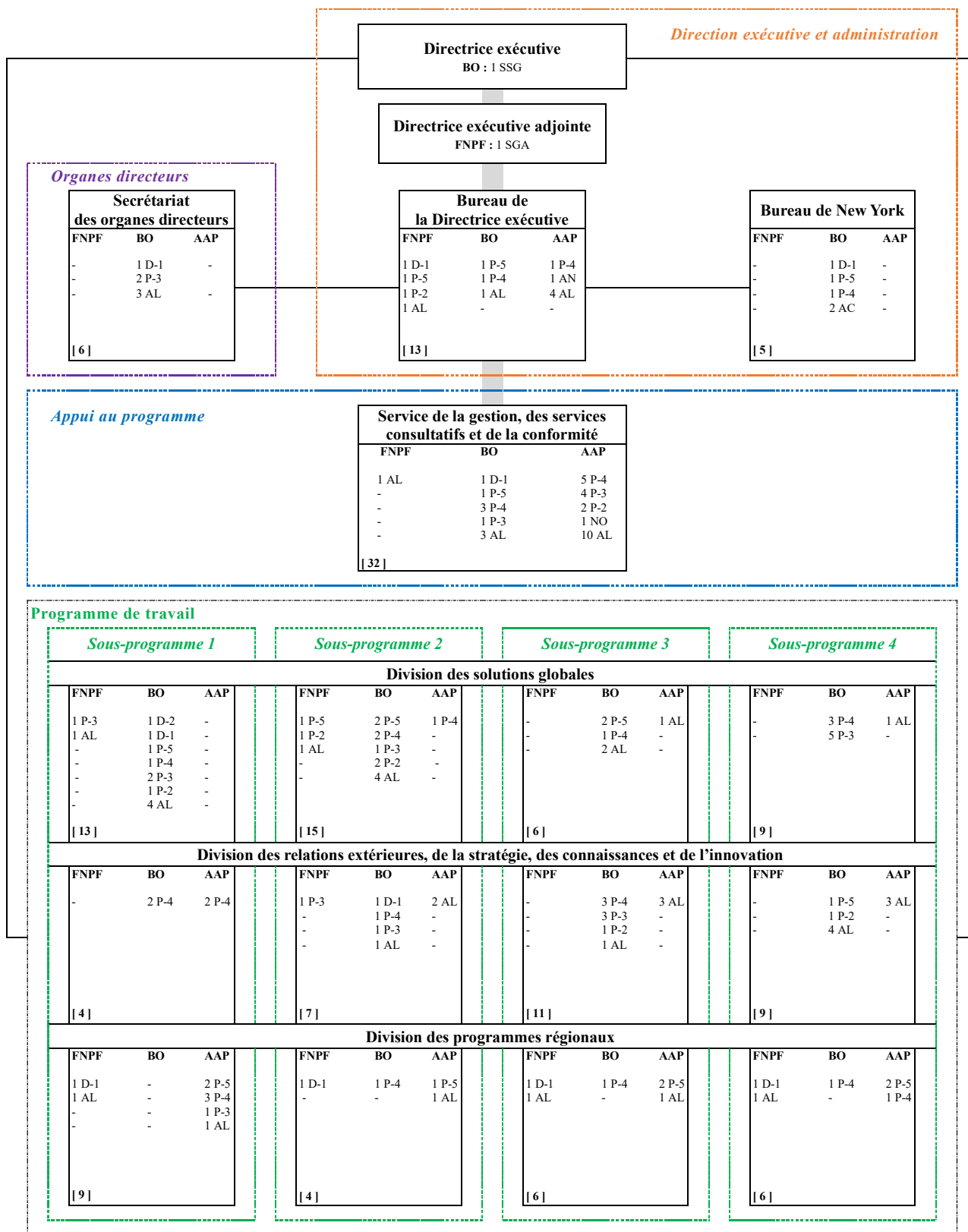
Le Système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information comprend un inventaire intégré des risques liés aux projets, et tous les directeurs de projet doivent y noter les risques les concernant et en assurer le suivi dans le module de contrôle. On trouve en outre un tableau des risques liés aux projets dans le modèle de descriptif de projet d'ONU-Habitat, que tous les directeurs

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>l'information afin de pouvoir assurer un suivi régulier des risques liés aux projets. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 135)</p>	<p>de projet doivent remplir. Les projets d'ONU-Habitat répondent à ces deux exigences.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat établisse des plans d'évaluation complets et les diffuse en temps utile sur son intranet afin de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 141)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé Les plans d'évaluation d'ONU-Habitat sont désormais diffusés en temps utile sur son intranet afin de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat revoie sa politique relative aux partenaires d'exécution et ses directives générales concernant la sélection des partenaires d'exécution afin de s'assurer que cette sélection se fait dans le respect des principes généraux d'équité, d'intégrité, de transparence et de mise en concurrence effective définis dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et veille à ce que toute dérogation soit assortie de justifications relatives aux finances et aux programmes et d'explications sur les circonstances exceptionnelles. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 153)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat procède actuellement à l'actualisation de sa politique et de ses directives générales relatives aux partenaires d'exécution, et cette mise à jour de la politique permettra de donner suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat prenne les mesures nécessaires, notamment qu'il revoie sa politique relative aux partenaires d'exécution et ses directives générales concernant la sélection des partenaires d'exécution, pour éviter le fractionnement des contrats. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 154)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat procède actuellement à l'actualisation de sa politique et de ses directives générales relatives aux partenaires d'exécution, et cette mise à jour de la politique permettra de donner suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat crée à l'échelle de l'organisation une base de données sur les partenaires d'exécution présélectionnés et la tienne à jour afin de faciliter la procédure de sélection des partenaires d'exécution, et la relie au module de gestion des partenaires d'exécution d'Umoja pour renforcer le partage de données sur ces partenaires. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 162)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat se coordonnera avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au Siège pour étudier la possibilité de rejoindre le portail des partenaires de l'ONU et de bénéficier des avantages qui y sont associés.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore ses directives générales concernant la sélection des partenaires d'exécution en établissant des consignes relatives à la sélection des partenaires potentiels et en définissant la note minimale que les partenaires recommandés doivent obtenir pour être acceptés. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 170)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat procède actuellement à l'actualisation de sa politique et de ses directives générales relatives aux partenaires d'exécution, et cette mise à jour de la politique permettra de donner suite à la recommandation des commissaires aux comptes.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat contrôle le respect des délais ainsi que l'état d'avancement et la qualité des activités des partenaires d'exécution, notamment en évaluant les résultats obtenus, en assurant un suivi et en communiquant des informations à cet égard, et en tienne compte dans l'évaluation de la performance des directeurs de projet. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 175)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé Pour que le respect des délais, l'état d'avancement et la qualité des activités des partenaires d'exécution puissent être améliorés, notamment en évaluant les résultats obtenus par ces derniers, en assurant un suivi et en communiquant des informations à cet égard dans le module d'attribution des subventions d'Umoja, la Directrice exécutive a demandé que tous les directeurs de projet au siège et dans les bureaux extérieurs ajoutent dans leur plan de travail des responsabilités et des objectifs précis à cet effet, dans le cadre de leurs projets respectifs (s'ils existent), y compris le téléchargement en temps voulu des rapports descriptifs et financiers dans le module d'attribution des subventions d'Umoja. Cette instruction a été suivie.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat fixe un objectif clair en matière de mobilisation des ressources par type de donateur afin d'établir un plan d'action réaliste et ainsi d'élargir ses sources de financement dans le respect des règles de l'ONU. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 184)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat prendra la ou les mesures nécessaires pour donner suite à la recommandation dans le prochain plan.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat achève dans les meilleurs délais le plan de mesure de la performance ainsi que le système interne de mesure de la performance</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat prendra les mesures nécessaires pour donner suite à la recommandation. À cette fin, la priorité est à</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>afin d'assurer la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 192)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que les mesures des résultats et les produits à livrer soient clairement indiqués, consignés avec précision et correctement justifiés, et examine régulièrement l'exécution des travaux. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 198)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat tienne bien à jour son site Web, notamment en actualisant les informations qui y figurent, et contrôle régulièrement l'efficacité du site afin de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité et de faciliter encore l'exécution de ses activités. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 206)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette à jour sa stratégie en matière d'informatique et de communications en tenant compte de son plan stratégique pour la période 2020–2023. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 212)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat définisse plus clairement les règles et normes d'attribution des ordinateurs, y compris portables, afin d'optimiser les procédures d'achat et d'attribution de ce matériel et de réduire les dépenses opérationnelles connexes. (2021 A/77/5/Add.9, chap. II, par. 221)</p>	<p>présent accordée à l'achèvement du plan de mesure de la performance et de la mesure interne de la performance.</p> <p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>Le système de personnes référentes d'ONU-Habitat a été activé afin d'améliorer la communication des informations dans le module Application de pilotage stratégique. Le module d'Umoja est régulièrement mis à jour avec les indicateurs de résultats et les produits à livrer, et les pièces justificatives sont téléchargées. Le rapport sur les résultats du programme de travail est soumis à New York.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Le site Web principal d'ONU-Habitat est en cours de mise à niveau et, une fois celle-ci achevée, il répondra à la recommandation de l'audit et facilitera sa mise en œuvre complète.</p> <p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>ONU-Habitat a mis à jour sa stratégie en matière d'informatique et de communication.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Afin de donner suite à la recommandation, ONU-Habitat élaborera des orientations précisant la manière dont les ordinateurs, y compris portables, sont attribués.</p>

Annexe III

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : FNPF = Fonds non préaffectés de la Fondation ; BO = Budget ordinaire ; AAP = Appui au programme ; SSG = Sous-Secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint ; D = Directeur ; P = Administrateur ; AN = Administrateur recruté sur le plan national ; AC = Autres classes ; AL = Agent local.